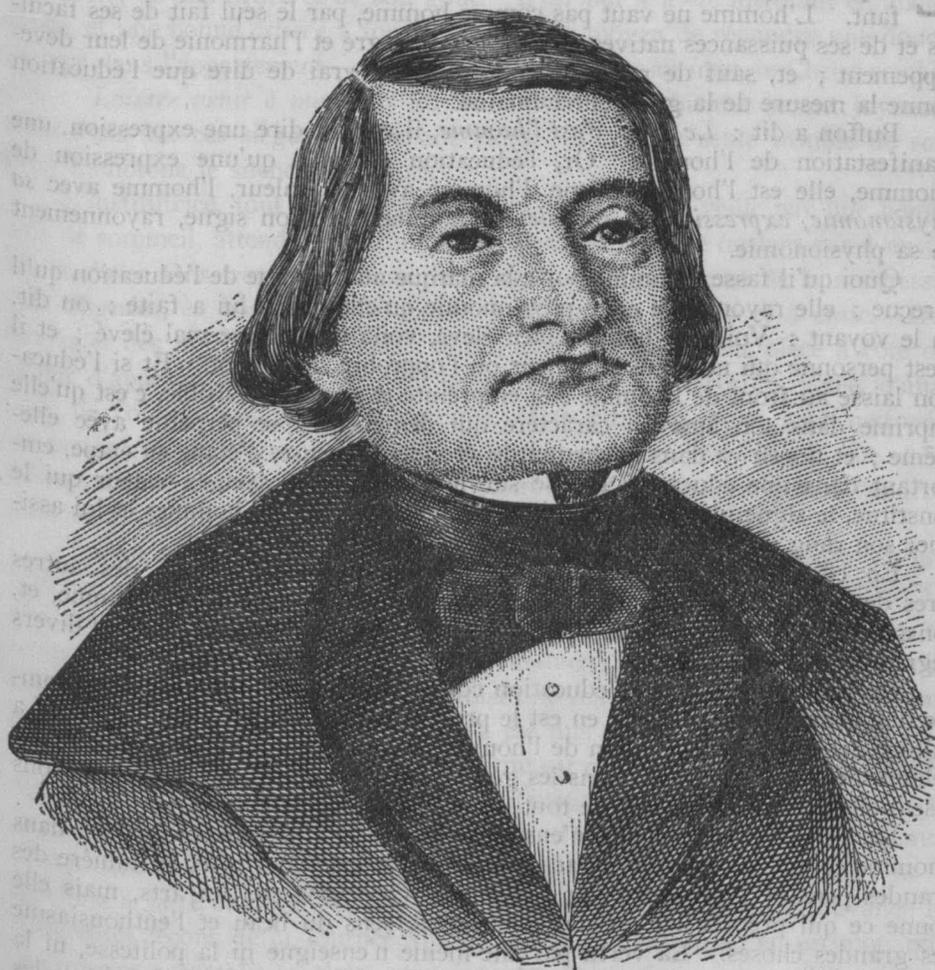


L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et rédacteur-en-chef



MICHEL BIBAUD

Ecrivain canadien, né en 1782 ; auteur d'une histoire du Canada publiée de 1837 à 1844.
On lui doit aussi plusieurs ouvrages historiques et littéraires.
Il mourut en 1857.

PENSEES SUR L'EDUCATION

Extraites des Conférences du R. P. Félix

CE qui fait par-dessus tout la valeur de l'homme, c'est l'éducation de l'enfant. L'homme ne vaut pas comme homme, par le seul fait de ses facultés et de ses puissances natives, il vaut par le degré et l'harmonie de leur développement ; et, sauf de rares exceptions, il est vrai de dire que l'éducation donne la mesure de la grandeur humaine.

Buffon a dit : *Le style, c'est l'homme*, il voulait dire une expression, une manifestation de l'homme. Or, l'éducation est plus qu'une expression de l'homme, elle est l'homme même, l'homme avec sa valeur, l'homme avec sa *physionomie, expression de sa valeur*, l'homme avec son signe, rayonnement de sa physionomie.

Quoi qu'il fasse, l'homme porte la marque authentique de l'éducation qu'il a reçue ; elle rayonne de cette physionomie qu'elle-même lui a faite ; on dit, en le voyant : Voilà un homme bien élevé, voilà un homme mal élevé ; et il n'est personne qui ne sente l'honneur ou l'opprobre de ce mot. Et si l'éducation laisse au front de l'homme son empreinte et son reflet visible, c'est qu'elle imprime dans son âme un caractère qui demeure et se perpétue avec elle-même ; et il s'en va dans le chemin de sa vie voyageuse, d'étape en étape, emportant dans une éducation qui se survit à elle-même, avec la valeur qui le constitue, le signe glorieux qui doit le distinguer parmi les hommes et lui assigner son rang dans la hiérarchie du progrès et de la civilisation.

En effet, l'éducation ne distingue pas seulement l'homme des autres êtres de la création ; elle distingue par-dessus tout l'homme de l'homme, et, considérée dans l'ensemble de l'humanité, elle y marque le niveau et les divers degrés de la civilisation.

La civilisation sort de l'éducation comme une plante de sa racine et comme une fleur de sa tige ; elle en est le produit naturel et l'effet immédiat. La culture des âmes, la formation de l'homme par ses côtés les plus élevés, le développement du sens moral dans les générations naissantes, sont les conditions essentielles et indispensables de tout progrès et de toute civilisation.

La vertu par elle-même n'enseigne pas la science, mais elle met dans l'homme ce qui fait aller loin dans la science, le sens du vrai et la lumière des grandes pensées. La vertu par elle-même n'enseigne pas les arts, mais elle donne ce qui prépare les artistes illustres, le sens du beau et l'enthousiasme des grandes choses. La vertu par elle-même n'enseigne ni la politesse, ni la législation, ni l'administration, mais elle donne à l'homme ce qui prépare les grands législateurs et les véritables hommes d'Etat, c'est-à-dire le sens de la justice et le dévouement à l'humanité.

PEDAGOGIE

EN CLASSE

Il est huit heures et demie du matin. La salle de classe est riante de propreté, de bon ordre et de bon goût. L'air pur y a été introduit en abondance, et une bonne *attisée* a fourni au poêle le moyen de répandre une douce chaleur dans l'appartement. Sur la croix suspendue au mur, le Christ semble dire : *Laissez venir à moi* tous les chers enfants qui bientôt seront joyeusement assis sur ces sièges maintenant vides. L'horloge seule trouble de son bruit monotone le silence de l'école.

L'institutrice, tout à fait reposée des fatigues de la veille par une bonne nuit de sommeil, attend avec calme la gent écolière qui ne tardera pas à envahir la classe sans trop de bruit ni de tapage. Sur la tribune de la maîtresse, sont alignées, en bon ordre, les boîtes à crayons, à plumes et à craie. Des quarts et des huitièmes de feuille, taillés avec soin, prennent place à côté du cahier d'appel et serviront pendant la journée aux exercices de dictée, d'analyse, de composition ou d'arithmétique. Les tableaux noirs sont nettoyés, les cartes géographiques déroulées ; le boulier-compteur est bien en vue et les tableaux devant servir à la leçon d'Histoire-Sainte sont accrochés à l'endroit où tout à l'heure les tout petits seront groupés.

Tout a été prévu, rien ne sera laissé au hasard pendant la journée. L'institutrice a préparé ses classes et les moniteurs ont été choisis dès la veille. Ce qui alimentera l'enseignement du jour : phrases détachées, dictées, problèmes, récits, sujets de rédaction, a été judicieusement choisi et annoté avec soin. Les récompenses et les punitions promises la veille, les avertissements donnés précédemment, aucun de ces détails n'a été mis en oubli. On sent que cette jeune personne, à qui l'éducation de trente ou quarante enfants a été confiée, comprend l'importance de ses fonctions d'institutrice, qu'elle a conscience de la responsabilité qui pèse sur elle. Elle attend les élèves avec hâte et confiance, et non avec répugnance et tremblement. Précisément parce qu'elle *sait* ce qu'elle a à faire et comment elle devra le faire, qu'elle a préparé d'avance les différentes leçons de la journée, qu'elle domine la situation, en un mot, cette institutrice accomplit sa tâche sans énervement et sans misère. Elle aime sa classe, elle aime les enfants qui viennent s'offrir à elle avec tant de confiance.

Un philosophe a demandé pour remuer l'univers un point pour s'appuyer, le point pour agir fortement sur les enfants, ce sont la raison et la conscience, en d'autres termes ce sont l'esprit et le cœur. Quel champ vaste et beau à exploiter ! Notre institutrice sent qu'elle est appelée à y cultiver les plus belles

leurs. Aussi elle appliquera à sa tâche toutes ses facultés, toute sa vie. Son ambition est celle du laboureur qui bêche la terre afin d'en obtenir le rendement le plus parfait. Toutes ces têtes qui l'entourent aux heures de classe, avec leur riche profusion de cheveux blonds, bruns ou noirs, lui rappellent qu'elle tient la place des mamans qui, non sans émoi, lui confient ce qui leur est le plus cher ici-bas. Suivant l'heureuse expression de mon ami M. l'abbé Elie-J. Auclair, elle sent que pour ses élèves elle doit être une *seconde mère*.

Durant les six heures de classe, elle se gardera bien de provoquer, par des éclats de voix, des démarches intempestives, des impatiences trop expansives et un manque d'ordre coupable l'indiscipline chez ses élèves. Toutes ses paroles et ses actions, sont pesées et mesurées. Quand elle ouvre la bouche c'est pour dire *quelque chose*, et ce *quelque chose*, parce qu'elle y a réfléchi d'avance, est instructif, intéressant. Les enfants l'écoutent avec bonheur et lui obéissent avec plaisir, parce qu'ils l'aiment ; et ils l'aiment parce qu'elle se dévoue pour eux, qu'elle les traite avec justice, bonté et fermeté.

Le secret de réussir dans l'enseignement et d'être heureux en classe, c'est de procéder avec ordre et méthode, savoir se gouverner soi-même, préparer ses classes, aimer sa profession et les enfants d'un amour élevé, je devrais dire d'un amour chrétien.

C.-J. MAGNAN.

Comment augmenter le salaire des instituteurs et des institutrices

PLUSIEURS municipalités scolaires déclarent qu'il leur est impossible d'augmenter le traitement des instituteurs et des institutrices. Les dépenses de toutes sortes que la municipalité locale, la Fabrique et la commission scolaire imposent sont cause que le budget scolaire soit si mince dans plusieurs paroisses. Admettons que dans plusieurs cas, cette observation soit vraie.

Mais, si la commission scolaire pourvoyait chaque école d'un petit champ de quatre ou cinq arpents de terre que l'instituteur ou l'institutrice cultiverait à son profit, est-ce que, indirectement, le salaire du titulaire de la classe ne se trouverait pas ainsi notablement augmenté ?

Quatre ou cinq arpents de bonne terre bien cultivés rapportent au moins cinquante piastres.

La terre ne manque pas dans la Province de Québec. Il serait réellement beau le spectacle qu'offrirait les commissions scolaires en octroyant une petite terre à l'école de l'arrondissement.

Avec de la bonne volonté, tout est possible.

Comment comprenez-vous les exercices de langage dans le cours préparatoire et dans le cours élémentaire ?

LES exercices de langage ont pour but d'habituer l'enfant à réfléchir et de lui apprendre à exprimer correctement sa pensée. Ils augmentent aussi son vocabulaire d'une foule de mots nouveaux, excitent sa curiosité et le familiarisent avec ce qui se passe journellement autour de lui. Ces exercices doivent être fréquents dans le cours préparatoire et dans le cours élémentaire ; mais pour qu'ils soient profitables aux élèves et qu'ils les intéressent, il importe que l'instituteur se mette bien à la portée des enfants et que la leçon soit donnée sous forme de causerie.

Dans le cours préparatoire surtout, il faut éviter soigneusement de fatiguer les enfants par un enseignement aride. Le maître devra procéder avec beaucoup de méthode, parlant d'abord aux élèves des choses qu'ils ont sous les yeux, leur apprenant le nom des différents objets de la classe, et, à l'aide de questions bien amenées, leur en fera trouver la provenance, les usages, etc.

Presque toutes les leçons, au cours préparatoire, peuvent donner lieu à des exercices de langage ; c'est ainsi qu'on apprendra aux enfants à raconter un trait d'histoire, à trouver d'eux-mêmes la définition des accidents géographiques, etc.

Dans le cours élémentaire, l'instituteur procédera de la même façon pour habituer les élèves à réfléchir et à s'exprimer correctement ; mais, dans ce cours, les élèves savent déjà observer, leur intelligence est plus développée que celle des enfants du cours préparatoire ; souvent ils ont déjà quelques notions sur le sujet qu'on traite et l'instituteur saura utiliser les connaissances acquises. L'histoire, la géographie, la récitation, les leçons de choses surtout lui fourniront des sujets d'exercices de langage.

Mais pour que ces exercices soient profitables, il faut absolument que le maître réussisse à faire parler beaucoup les enfants ; pour cela, il ne devra jamais se contenter d'une réponse par oui, ou par non, mais exiger une phrase complète et correcte renfermant tous les termes de la question posée, complétée par la réponse de l'enfant. « Savoir interroger, c'est savoir enseigner », a-t-on dit avec raison ; mais l'interrogation est un art difficile que l'instituteur n'acquerra que par une préparation sérieuse de sa classe, en réfléchissant aux questions qu'il posera aux élèves, à la forme qu'il leur donnera, en les notant, au besoin, par écrit, afin de ne rien laisser au hasard.

Une règle importante à observer, c'est d'adresser les interrogations à tous les élèves ; l'instituteur évitera avec soin d'interroger toujours les élèves les plus intelligents, tous doivent être excités et encouragés à répondre à la question posée et si l'instituteur n'a devant lui que des enfants d'intelligence moyenne, il ne se rebutera point, il multipliera les questions et ne donnera la réponse lui-même qu'à la dernière extrémité.

La méthode socratique est celle qui convient le mieux dans les exercices de langage ; elle anime la leçon, excite la curiosité des enfants, les amène à poser eux-mêmes les questions pour rendre plus claire l'idée qu'ils se font de telle ou telle chose. L'enseignement concret donne également ici les meilleurs

résultats ; il faut donc, autant que possible, mettre sous les yeux des enfants les objets dont on leur parle, ou tout au moins une gravure les représentant, ou dessiner au tableau noir les choses que le maître ne peut montrer autrement.

La leçon terminée, il est indispensable que l'instituteur fasse résumer oralement aux élèves ce qui a été dit au cours de la leçon, qu'il écrive au tableau un court résumé que les enfants reproduiront sur leur ardoise ou sur leur cahier.

Les exercices de langage habituent donc l'enfant à réfléchir et à exprimer correctement sa pensée. C'est sous ce dernier rapport surtout qu'ils offrent des avantages qu'on ne trouverait nulle part ailleurs, car l'instituteur se trouve souvent en présence d'enfants réfléchis et observateurs, mais qui sont incapables de rendre leur pensée. Cela tient à ce que les enfants parlent entre eux ou dans la famille un langage incorrect ; il importe donc que l'instituteur surveille attentivement leur langage et lutte sans cesse contre cette tendance à dénaturer notre belle langue. Les exercices de langage bien compris et bien dirigés prépareront les enfants à écrire correctement et fourniront abondamment des sujets pour les exercices de rédaction.

E. D.

(*L'École et la Famille*)

" L'ECOLE RURALE "

NOTRE *Supplément* a été salué avec bonheur par plusieurs de nos confrères dans le journalisme..

Des hommes de la compétence de MM. J.-C. Chapais et O.-E. Dalairé ont bien voulu nous écrire des lettres très élogieuses. Ces encouragements nous sont précieux ; ils nous invitent à continuer l'œuvre commencée et à la compléter si possible.

Un passage de la lettre de M. Chapais nous a frappés :

« J'applaudis de tout cœur à ce pas fait dans ce que j'appelle la meilleure voie à suivre pour enrayer le mouvement accentué qui dirige les fils des cultivateurs vers les villes et les centres manufacturiers, mouvement qui fait que la population rurale diminue au profit de la population urbaine, comme il est facile de le constater en comparant les chiffres du recensement de la dernière décade 1892-1901 avec ceux du recensement de la décade 1882-91. »

Le vénérable Principal de l'École normale Laval, M. l'abbé Rouleau, a bien voulu nous dire qu'il approuvait de tout cœur notre modeste entreprise. M. l'abbé Rouleau a d'autant plus de raison de se réjouir de cette innovation, que dès 1900, dans une conférence publiée dans *L'Enseignement Primaire*, il se prononçait en faveur de la bifurcation du programme d'études, afin de donner une teinte plus agricole à l'enseignement dans les écoles rurales.

" EDUCATION ET CONSTITUTION "

L'OUVRAGE que l'honorable M. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, a publié sous le titre ci-dessus a reçu de nombreux éloges. Le *Messenger Canadien du Sacré Cœur* en publie une fort jolie étude dans sa livraison de septembre. Parlant de cette brochure, la *Revue ecclésiastique de Valleyfield* dit :

« Nous recommandons aujourd'hui à nos lecteurs un ouvrage qui traite d'une question vitale (1).

Par l'importance du fond, par les conséquences désastreuses qui peuvent découler de l'adoption des projets qu'il combat, par la personnalité de l'écrivain et l'autorité que confèrent à ses vues de longues années consacrées à la cause de l'éducation, le livre dont nous ne pouvons que parler brièvement se signale à l'attention de tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent de l'éducation canadienne-française et catholique.

L'on sait que trois projets ont été lancés au sujet de l'éducation et des relations des provinces en cette matière. Le premier est de M. Harper, ci-devant inspecteur des écoles supérieures protestantes de la province de Québec : son objet était la création d'un département d'éducation à Ottawa, sous le contrôle du gouvernement fédéral.

Le second du Dr Roddick, de Montréal, demandait l'établissement d'un bureau médical fédéral pouvant octroyer des diplômes valables pour toute l'étendue de la Confédération (1901).

Le troisième, de M. Robbins, Principal de l'École normale McGill, à Montréal, suggérait la formation d'un bureau Central d'examineurs ayant pour principales attributions, la revision des diplômes des Écoles normales, et l'octroi des brevets de capacité donnant à leurs titulaires accès à l'enseignement dans toutes les provinces.

En montrant ce que ces combinaisons pouvaient offrir de désavantageux pour nos institutions nationales et l'avenir de notre race, l'honorable Boucher de la Bruère a fait une œuvre patriotique ; et dans la revendication des droits des Provinces et de leurs intérêts dont il s'est fait le champion en cette matière, il a travaillé au maintien de la constitution. »

(1) *Education et Constitution*, par l'honorable Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, officier de l'Instruction publique en France.

De l'enseignement du Droit Civil aux jeunes filles (1)

(Inédit)

Je voudrais aujourd'hui, mesdames, attirer votre attention sur une question d'éducation à laquelle j'attache la plus haute importance ; je serais heureuse en pareille matière d'avoir l'opinion d'une assemblée aussi distinguée que la vôtre. Voici : est-il désirable que l'on enseigne les éléments du Droit Civil aux jeunes filles dans les écoles supérieures ?

Tout empressée que je suis de vous questionner, je vous en prie, mesdames, ne vous hâtez pas de répondre, et veuillez seulement, avec toute la bienveillance dont vous êtes coutumières, m'accorder dix minutes d'attention.

Entendons-nous d'abord sur ce que signifie cette science qui s'appelle le Droit Civil. Pour beaucoup d'entre nous, la matière est neuve ; il est donc important que je vous l'expose avec clarté. Pour cela, je m'aiderai d'une méthode universellement suivie pour fixer l'œil sur l'objet que l'on veut faire connaître. Ainsi dans un panorama inaccoutumé, voulez-vous faire distinguer à quelqu'un une maison dans le lointain, confondue avec beaucoup d'autres, vous indiquez d'abord la direction, le point vers lequel il faut regarder, et l'œil de votre interlocuteur se pose dans le vague, il ne discerne pas bien ; vous lui dites alors, le mettant en garde contre les illusions et les erreurs : ce que je vous indique, ce n'est pas telle ou telle chose proéminente, telle maison jaune ou bleue par exemple, mais cette autre, là-bas, toute blanche ; et après quelques renseignements de cette nature, quelques négations nécessaires, enfin l'œil de votre interlocuteur se pose sur la maisonnette blanche ; il la voit, il la saisit comme vous et vous pouvez tous deux maintenant en causer à votre aise. Ainsi ferons nous mesdames. Pour bien discerner ce qui constitue le Droit Civil, nous chercherons ensemble à en pénétrer la physionomie, et puis, nous en causerons.

Le Droit Civil, c'est la règle de la vie privée de l'homme, de la femme, de l'enfant ; ainsi donc, on n'y traite pas de la vie publique du citoyen, mais de sa vie privée ; or votre vie privée, mesdames, quelle est-elle ? N'est ce pas, pendant votre enfance, cette existence calme et paisible qui s'écoule au foyer paternel ; dans votre jeunesse l'acte solennel de votre mariage, dans la maturité les devoirs de l'épouse, les responsabilités de la mère ? Mais, le droit civil, me direz vous, quel rapport a-t-il donc avec toutes ces choses ? Mais, mesdames, c'est précisément de ces choses qu'il s'occupe. Parce que nous n'y réfléchissons pas, que nous l'ignorons, le droit ne nous en affecte pas moins ; son siège d'action, c'est nous-même, le domaine où il règne, c'est la famille.

Il statue sur la constitution de cette même famille, y règle la hiérarchie, définit les devoirs et les obligations des époux, des enfants, des parents ; établit la capacité de chacune de ces personnes, de ce que l'homme peut entreprendre dans la recherche de la fortune, la femme dans la direction de son ménage. Oui, mesdames, ne vous en

(1) Lu à une réunion des Dames du Conseil National des femmes, qui eut lieu à Winnipeg, le 26 septembre dernier.

Note de la rédaction.—Les femmes, au Canada, notamment dans la Province de Québec, jouissent de la plus grande somme de liberté possible. Grâce à leurs vertus chrétiennes, à leur bonne éducation et à leurs charmes hautement appréciés des Canadiens, elles gouvernent notre petite société. Qu'ont-elles besoin de plus ? Le féminisme qui tend à faire de la femme un homme embelli est un féminisme dangereux. Cette remarque ne s'adresse pas au travail de Mme Gérin, mais au féminisme en général.

(1)
1. parc
maris e
notre p
(2)
s'en rap
jeune fi

déplaise, tout cela est arrangé dans le code ; de même que votre habileté à contracter, à acquérir des biens, à posséder, à vous lier par contrat, à vous enrichir, à recueillir par donation et succession. C'est encore le droit qui définit la part que vous pouvez prétendre dans la fortune gagnée en commun avec votre mari, dans l'éducation de vos enfants, dans l'administration de leurs biens comme dans les vôtres. Le droit donc exerce sur vous une action continue, et je vous le répète, si vous n'avez pas pris conscience du joug qu'il vous impose, vous n'en ressentez pas moins ses atteintes. Que diriez-vous d'une personne qui, sous prétexte qu'il y a des médecins, s'entêterait à ignorer les notions élémentaires de l'hygiène, se refuserait à s'initier aux lois naturelles indispensables à sa conservation et à son développement ; assurément vous la plaindriez et vous diriez de cette personne que c'est une insensée ; car, en effet, si le médecin peut lui prêter secours dans des cas de maladie, elle doit certainement savoir s'en passer dans la vie à l'état normal, suffire à son économie interne. Ainsi en est-il du droit. Le droit civil, la vie civile comme on l'appelle, constitue un milieu social, une atmosphère ambiante qui nous affecte toujours et nous suit partout, à laquelle nous n'échappons pas, que nous respirons, que nous nous assimilons avec plus ou moins de profit ; et telle femme qui n'a jamais comparu en cour, n'en a pas moins une vie toute saturée de droit civil, et le jour où, faisant connaissance avec l'imposante majesté du tribunal, elle croirait pour une première fois subir la loi, oh ! combien elle se tromperait, mesdames ! (1) Non, pas d'illusion, la loi vous prend à votre berceau, quand elle enregistre votre naissance, et ne vous lâche que lorsqu'elle a jeté de la poussière sur votre tombe. La loi c'est un océan qui nous porte ; le frêle esquif de notre vie y glisse souvent à l'aventure. hélas ! consentirions-nous bien longtemps encore mesdames, à nous y laisser balloter comme une épave ? Prenons conscience de notre course, saisissons le gouvernail, et dirigeons notre barque ! D'ailleurs ne sommes-nous pas responsables ? Redressons-nous dans notre dignité, et puisque nous avons des comptes à rendre à Dieu, réfléchissons à tous nos actes, mesurons la portée de toutes nos actions, dirigeons-les et grâce à une intelligence plus éclairée, remplissons mieux encore que par le passé notre vocation de femmes ; faisons exprimer à notre vie la plénitude du bien qu'elle peut rendre ! Car la loi sans cesse fait appel à notre initiative ; malgré son absolutisme en maintes circonstances, cependant, elle nous ordonne de choisir entre tel ou tel parti et nous sommes les arbitres de notre sort ; par exemple dans le mariage, n'offre-t-elle pas à toute femme la liberté de choisir entre la loi commune et le contrat ; (2) puis ce même contrat, ne peut-on pas en multiplier et en faire varier les clauses à l'infini selon la prévoyance et la prudence qu'on y apporte. Chaque fois, mesdames, que la loi requiert notre consentement, et que nous y apportons un esprit mal éclairé, savons-nous que nous vicions ce même consentement ; et puis, dites-moi, n'est-il pas d'une imprudence grossière d'assumer des devoirs et des responsabilités que l'on ne comprend pas, d'engager sa fortune à la légère et souvent celle de ses enfants ; vous dont la conscience est si délicatement honnête, comment pouvez-vous vous résoudre à signer des actes auxquels vous n'entendez rien et qui lèsent peut-être autrui ? A ceci quelques-unes répondront : mais nous nous fions aux nôtres dans

(1) *Note de la Rédaction.* — Les femmes ne s'aperçoivent pas du joug de la loi, chez nous, 1. parce que, dans son ensemble, elle est juste à l'égard du sexe faible ; 2. parce que les pères, les maris et les frères, règle générale, ne commettent pas d'injustice à l'égard de l'aimable moitié de notre population.

(2) *Note de la Rédaction.* — D'ordinaire, dans la Province de Québec, la jeune fille qui se marie s'en rapporte à son père pour les détails du contrat de mariage. Mme Gérin le dit plus loin. Cette jeune fille a-t-elle tort ?

la conduite de nos affaires ; une jeune fille s'en remet à son père, une femme à son mari. Loin de moi, mesdames, de vouloir jeter le doute dans vos cœurs, et diminuer le respect et la confiance que vous devez à des êtres qui vous sont chers, et qui vous donnent tous les jours les preuves de leur dévouement ; mais cette confiance, croyez-moi, les flattera davantage quand vous la leur accorderez sciemment, et ce n'est pas en diminuant votre valeur personnelle que vous les honorez.

Je vous l'ai dit tantôt, mesdames, vous êtes responsables, voilà pourquoi il ne vous est pas permis d'ignorer la portée de tout ce que vous faites ; pour cela vous devez posséder des notions de droit assez étendues pour que l'on puisse dire de vous que vous agissez délibérément en prenant une décision quelconque ; car agir sans comprendre, c'est vous vouer à une tutelle de fait indigne de votre âge ; non, vous ne voulez pas rester d'éternelles enfants !

Mesdames, ai-je réussi par ces quelques explications à vous ouvrir de nouveaux horizons ; je n'ose me flatter que ma parole y ait seule suffi ; mais, votre pénétration est en état de suppléer à mon insuffisance.

Maintenant que vous êtes initiées quelque peu à ce dont il s'agit, que vous entrevoyez ce qu'est le droit civil ; que vous savez du moins qu'on y traite d'un bout à l'autre de vos intérêts et des plus intimes ; que le droit civil a pour seul objet de régir votre personne et vos biens ; n'est-ce pas le temps de vous réitérer la question du début : Est-il désirable que l'on enseigne les éléments du droit aux jeunes filles dans les écoles supérieures ?

Permettez-moi de vous exposer les deux raisons qui, selon moi, militent en faveur de cet enseignement ; l'une offre une utilité immédiate et pratique, c'est une question d'instruction ; l'autre d'un ordre plus élevé, plus immatériel, n'en est pas moins importante, c'est une question d'éducation.

1. Si l'instruction doit d'abord nous former à bien exécuter nos devoirs journaliers, la connaissance du droit nous aidera puissamment dans cette voie.

2. Si l'éducation a surtout pour but de nous fortifier en détruisant nos mauvaises inclinations et en nous inculquant de bonnes habitudes, l'étude du droit offre certainement un des entraînements les plus propres à obtenir ce résultat.

J'affirme d'abord que l'étude du droit vous fournit une instruction pratique. Je crois que ceci ressort assez bien de ce qui a été dit précédemment sur la nature même de cette étude ; j'y ajouterai cependant quelques nouvelles considérations

Etant admis que le désir de prendre connaissance de ses intérêts, de s'initier à ses propres affaires, de les surveiller, d'augmenter s'il se peut sa fortune, est parfaitement légitime, qu'il n'est pas permis à une personne raisonnable de se soustraire à ce devoir, d'ignorer l'étendue de ses droits et de ses obligations ; comment peut-on espérer une intervention heureuse de la femme dans l'exercice de son droit de propriété, si elle ignore complètement les termes les plus usuels du droit ; si s'adressant à son avocat ou à son homme d'affaires, elle n'est pas en état de suivre ce qu'ils lui exposent ; cependant, ces gens agiront-ils à son insu, et dans les actes les plus graves, se dispenseront-ils de son concours, agiront-ils sans son consentement ? Assurément non, une conduite aussi arbitraire révolterait toute femme de bon sens. Eh bien, mesdames, que faire ? Est-il un autre parti à prendre que celui de se renseigner ? Si par exemple on vient vous demander comme garantie de quelques avances que l'on vous fait, une hypothèque sur votre maison, sachez au moins à quoi vous consentez en la donnant ; si acceptant une donation, une succession de vos parents, vous devez, pour

la conservation de ces biens faire enregistrer votre titre, sachez qu'il n'est pas prudent de différer cette mesure ; si prêtant de l'argent à une amie, vous vous contentez de garanties insuffisantes, réalisez au moins où peut vous mener votre imprudence. Si vous louez des logements qui vous rapportent de bons loyers, sachez prévoir, avant de dépenser vos revenus, à quelles obligations vous êtes tenue envers votre locataire ; de la sorte il vous sera facile de mettre de côté un montant suffisant pour rencontrer des frais de réparation. N'ignorez pas les formalités auxquelles il faut vous soumettre pour recouvrer une assurance ; ce sera peut-être pour vous l'occasion de faire un inventaire des articles de votre ménage et leur estimation. Initiez-vous à l'utilité des effets de commerce et des opérations de banque pour faciliter l'échange ; et si vous désirez faire venir de l'étranger un livre ou un article de toilette, ne soyez pas embarrassée pour rédiger un mandat ou une lettre de change. Quand vous avez en main des billets, des chèques, soyez capables de les négocier. Sachez qu'avec une instruction un peu plus étendue que celle que vous possédez, vous pourriez faire pénétrer dans la conduite de vos affaires pécuniaires les qualités d'ordre, de méthode et j'ajouterais de parcimonie dont vous faites preuve dans la direction de votre maison. De la sorte, plusieurs d'entre vous éviteraient des réveils douloureux. Que de femmes voient du jour au lendemain sombrer leur fortune, et dont la seule faute est, non pas de l'avoir gaspillée, mais de l'avoir perdue de vue. Si des circonstances particulières dans la vie confient à votre sollicitude le patrimoine de vos enfants, oh, n'hésitez pas, mesdames, à vous montrer à la hauteur de votre mission, et remplissez jusqu'au bout votre vocation de mère. Gagnez la confiance de tous par la sagesse de votre administration, vous mériterez ainsi la reconnaissance et l'estime des vôtres, à qui vous pourrez rendre intact peut-être l'héritage paternel. Ne vous déchargez pas de ce fardeau sur autrui, car personne n'est plus intéressé que vous à l'avenir et au bien-être de vos chers enfants.

Plusieurs d'entre vous, mesdames, conviennent peut-être de la vérité de ces choses, mais ne savent pas vraiment comment pourrait se faire l'instruction des femmes. A celles-là je dirai : voyez donc ce qui se passe à l'étranger. Dans plusieurs des pays européens, en France notamment, on est parvenu à résumer les notions de droit les plus usuelles, dans des traités mis à la portée des enfants, et depuis près de dix ans, cet enseignement se donne avec succès ; l'enfant n'y trouve pas à surmonter des difficultés plus grandes que dans les sciences naturelles ou les mathématiques ; les écoles ménagères si recommandables par leur esprit pratique, inscrivent aussi cette matière sur leur programme, et vous savez combien ces écoles ont à cœur de donner à la femme l'intelligence de la vie du foyer. S'il vous faut des précédents pris en notre pays, permettez-moi de vous signaler ce qui se passe actuellement dans la province de Québec.

Il y a deux ans, c'était en 1902, nos grandes institutions de femmes à Montréal, notamment les sœurs de la Congrégation et les sœurs des saints noms de Jésus et Marie accueillaient avec joie la publication d'un premier traité de droit civil mis à la portée de la jeunesse ; fortes de l'appui de l'archevêque, Monseigneur Bruchési, qui exprimait formellement sa volonté à cet égard dans une lettre qu'il voulut bien laisser publier en tête de l'ouvrage, elles mirent immédiatement le traité entre les mains des plus avancées de leurs élèves. Celles-ci prirent à ces études un intérêt extraordinaire et qui dépassa toutes les prévisions. Je pus en juger moi-même dans un examen public qui eût lieu à Villa Maria l'an dernier, et où les jeunes filles parlèrent avec une rare aisance et beaucoup de compétence des conventions matrimoniales. Cette même

année Hochelaga avait poussé l'enseignement assez loin pour qu'on jugeât convenable de distribuer des prix en cette matière comme dans les plus anciennes. J'eus alors le plaisir extrême de présenter moi-même la récompense à l'élève la plus méritante. Enfin en 1903, le Conseil de l'Instruction publique (comité catholique), suivant en cela l'initiative prise par nos institutions libres, rendait cet enseignement facultatif dans toute la province. L'automne de cette même année, la commission scolaire de Montréal (section catholique), autorisait cette étude dans les écoles de la ville; et j'eus encore le plaisir d'assister à une causerie sur le droit dans l'une de nos écoles laïques des plus en vue, l'école Ste-Marie, dirigée par Mlles Labelle et Bourbonnière; les élèves, pendant près de deux heures, donnèrent une attention soutenue aux questions de droit les plus variées.

On se fait de plus en plus à l'idée d'enseigner le droit aux femmes. Le High School protestant de Montréal et l'École normale de McGill, à la demande de Mmes Hunter et Cormic, et du principal Robins ont eu, elles aussi, des conférences de droit cet hiver; et le doyen de la faculté de Laval a jugé à propos de donner lui-même dans notre université française, et pour une première fois, des leçons de droit aux femmes.

Vous le voyez, mesdames, la bonne nouvelle cette fois part de Québec, mais nous voulons vous la faire partager, et je viens vers vous comme une émissaire, vous demander de vouloir bien suivre le mouvement fécond qu'il est désirable d'étendre par tout le Dominion. Vulgariser le droit, c'est non seulement donner à l'instruction des femmes un caractère pratique, mais c'est encore les élever au vrai sens du mot, c'est-à-dire faire leur éducation.

Je développerai brièvement cette dernière pensée, ne voulant pas abuser de votre patience.

N'est-ce pas, mesdames, (nous pouvons en parler entre nous) qu'un défaut saillant de notre caractère, c'est une prédisposition à la frivolité; nous sommes enclines à juger les choses superficiellement, et à nous jouer quelquefois des questions les plus graves: des méchants s'obstinent même à voir germer ce défaut dans tous les replis de notre âme, il croît partout comme une mauvaise herbe, disent ils, et gâtent souvent nos actions les plus louables. Assurément ce défaut est notre pire ennemi et c'est à celui-là d'abord que votre éducation doit faire la guerre, c'est en exerçant votre réflexion qu'il faut le combattre. Or, je vous le demande, mesdames, quoi de plus propre à vous faire réfléchir à notre condition, au milieu social où nous vivons, à la gravité de nos actions que l'étude du droit. Comment, nous trouvons lamentable qu'une jeune fille le signe parfois sans même lire le contrat qui va fixer irrévocablement son avenir dans le mariage; et le sourire inconscient qui erre à ce moment sur ses lèvres nous fait mal au cœur; mais dites-moi, à qui faut-il imputer une telle légèreté? N'est-ce pas à vous, éducateurs? que faites-vous pour lutter contre tant de frivolité, pour apprendre à la femme à peser le pourquoi de sa vie, le pourquoi de chacune des décisions qu'il lui faut prendre; pourquoi lui reprocher de marcher comme les yeux fermés sous un bandeau, de jouer son sort ainsi qu'un coup de dé, d'aller à l'aventure et sans rien voir; pourquoi lui faire un crime des ténèbres qui l'enveloppent quand vous n'avez pas songé à illuminer sa vie! De la lumière, de la lumière, et ses yeux s'ouvriront d'eux-mêmes! Eclairez-la et aussitôt son jugement s'affermira, sa volonté agira sagement.

Dans les choses que jusqu'ici elle a comprises, la femme a-t-elle donc fait preuve d'incapacité? N'avez-vous pas au contraire admiré maintes fois son ingéniosité à user des moyens fragiles dont elle disposait, pour se tirer d'embarras, et ne l'avez-

vous pas vue faire des miracles en menant à bonne fin des causes désespérées. Croyez-vous que ces ressources si précieuses s'atténuent quand elles seront mises au service d'une intelligence plus éclairée, d'intérêts plus élevés ; ou pensez vous encore que ce cœur, dont la plus grande vertu a été jusqu'ici le dévouement, sème autour de lui moins de bonheur s'il devient plus puissant !

A l'œuvre donc, mesdames, réclapons la science, non pour nous en parer comme d'un vain ornement, mais pour nous aider à réaliser plus intégralement notre vocation de femme, d'épouse et de mère.

Août 1904.

MARIE GÉRIN-LAJOIE.

METHODOLOGIE

Leçon de rédaction

MAITRE.—Mes chers enfants, nous avons déjà dit que lorsqu'on écrit une lettre, c'est comme si l'on parlait à la personne à qui on écrit. La personne étant trop loin pour nous entendre, on écrit ce qu'on voudrait lui dire si elle était présente.

Pour bien écrire une lettre, il faut donc penser à ce que l'on veut dire, et le dire par écrit de la même manière qu'on le dirait de vive voix si l'on était devant la personne à qui on parle au lieu d'être devant une feuille de papier.

Lorsque vous écrivez à un ami, ou à un membre de la famille, c'est le cœur qui doit vous dicter ce que vous lui écrivez. Les sentiments à exprimer sont divers et varient avec les circonstances. Vous ne prendrez pas un ton triste pour faire part d'un événement qui doit apporter la joie, et vous ne prendrez pas non plus un ton gai pour donner connaissance d'un événement pénible. Le bon sens le dit.

Je vais vous donner une petite lettre très bien faite, et nous l'étudierons ensemble.

Ma bonne et chère tante,

1° *Nous avons eu bien du chagrin, quand nous avons reçu ce matin votre lettre qui nous annonce la mort de mon oncle.*

Voyez comme c'est dit simplement ; quand on a un chagrin sincère, on ne cherche pas de grandes phrases. Jean a raison d'ajouter : *ce matin* ; dans des cas semblables on ne fait pas attendre la réponse.

2° *La dernière fois qu'il est venu nous voir, il était si gai, si bon avec nous ! Il nous avait dit qu'il reviendrait bientôt et nous nous faisons une fête de sa visite.*

Naturellement quand une personne meurt, on se rappelle ce qu'elle a fait, ce qu'elle a dit la dernière fois qu'on la vue ; et l'on se souvient surtout de sa bonté.

3° *Et vous, ma chère tante, comme vous devez vous trouver triste et seule ! La maison doit vous paraître toute vide.*

Oui ; il ne faut pas penser seulement à nous, mais à la personne que cette mort frappe encore plus que nous. Rien n'est cruel, à la mort, comme le vide de la maison où toutes les habitudes sont rompues, où tout rappelle la personne qu'on a perdue.

4° *Aussi nous vous prions de venir, dès que vous le pourrez, passer quelque temps chez nous ; vous serez entourée de gens qui vous aiment et qui partagent votre chagrin.*

Bien. C'est une consolation de savoir que ceux qui nous restent nous aiment et partagent notre chagrin.

5° *Avec vous nous prions Dieu qu'il soit lui-même votre consolation et qu'il donne immédiatement le repos à l'âme de notre cher oncle.*

La consolation qui vient de Dieu est la seule vraie, et l'espérance que nos morts sont heureux dans l'autre monde nous fait supporter leur perte avec moins de douleur.

6° *Je vous embrasse, ma bonne tante, plus fort encore qu'à l'ordinaire. Votre neveu qui vous aime de tout son cœur,*

JEAN.

Quand on a un bon cœur et qu'on écrit à une personne affligée, on éprouve le besoin d'être plus affectueux, de lui témoigner plus de tendresse.

J'espère, mes chers enfants, que vous avez bien compris les sentiments qu'on doit éprouver et que l'on doit témoigner à une personne qui nous est chère lorsqu'elle est affligée par la perte d'un des siens.

Maintenant, supposez que vous venez d'apprendre par une lettre de votre oncle éloigné, la mort de votre tante ; vous écrirez une lettre dans le genre de celle que nous venons d'étudier ensemble, et vous l'adresserez à votre cher oncle.

Pour vous aider, pensez aux remarques suivantes que je vous rappelle :

—Vous répondez tout de suite, car on ne doit pas retarder pour ce genre de lettres.

a.—Vous vous rappelez la dernière fois que vous avez vu votre tante, les paroles qu'elle a pu dire dans sa dernière visite chez vous, ses qualités.

b.—La peine que doit éprouver votre cher oncle, peine que vous partagez.

c.—Invitation à venir vous voir.

d.—Promesse de prière pour la chère défunte et pour lui.

e.—Conclusion plus affectueuse que dans les autres lettres.

Si vous traitez simplement ces quelques points en écrivant ce que vous dicte votre cœur, vous réussirez.

Il faut remarquer que le cas étant supposé, votre imagination doit faire un effort de plus pour se représenter la chose comme réelle.

MODÈLE

Mon très cher oncle,

1° Votre lettre que nous avons reçue aujourd'hui même, nous a causé un bien grand chagrin, en nous apprenant la mort de ma tante Marie.

2°. Je me souviens encore de ses bontés et de ses tendres caresses la dernière fois qu'elle est venue nous voir avec vous. Elle nous avait promis à son départ de revenir bientôt nous voir, et nous attendions avec impatience la joie de la posséder encore avec nous.

3°. Mais vous, mon cher oncle, combien votre chagrin doit être grand, et comme vous devez vous trouver seul maintenant dans la maison.

4°. Papa et maman, vous prient de venir nous voir aussitôt qu'il vous sera possible de vous absenter quelques jours.

5°. Nous pleurons avec vous, cher oncle, et nous prions le bon Dieu de vous consoler lui-même et de récompenser tout de suite ma chère tante de ses bonnes actions.

6°. Je vous embrasse bien tendrement, mon cher oncle, comme je vous aime,

Votre neveu bien affectionné,

PAUL.

H. NANSOT.

LA QUESTION DE L'ECRITURE

Il y a à l'heure actuelle trois espèces d'écritures en usage dans les écoles du Canada et des Etats-Unis : l'écriture droite, ou verticale, l'écriture avec une légère pente à droite, dite écriture d'après la pente naturelle, et enfin l'ancienne écriture penchée.

De ces trois genres,—si on excepte notre Province,—l'ancienne, avec une pente très prononcée, n'est enseignée que dans les académies et collèges spéciaux ayant pour mission de donner non pas à des enfants mais à des jeunes gens, une instruction purement commerciale ; ces institutions sont si peu nombreuses, si on les compare aux milliers d'autres écoles, qu'on peut les classer comme une quantité négligeable.

L'une ou l'autre des deux autres espèces et quelquefois les deux sont enseignées dans la presque totalité des autres écoles de l'Amérique du nord.

De nombreuses expériences, faites par des savants et des experts en médecine et en pédagogie, en France, en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis et au Canada prouvent que l'écriture droite est la plus facile à enseigner et à apprendre, qu'elle est la plus lisible, la plus économique et surtout la plus conforme aux règles de l'hygiène.

L'Instruction Primaire de Paris, année 1893, No 14, sous le titre : *La question de l'écriture dit-*

« Le docteur Javal, bien connu pour ses travaux scolaires, vient de déposer à l'Académie de médecine un intéressant rapport sur le meilleur remède à opposer à la myopie, dont les progrès, parmi les écoliers, ont déjà donné lieu à des enquêtes officielles. Une commission à cet effet conclut, il y a quelque dix ans, à l'adoption de l'écriture droite. Elle adoptait la formule : Ecriture droite sur papier droit, corps droit.

« On évitera ainsi, dit-on dans le rapport publié à cette époque, du même coup la scoliose, ou *dévi*ation de la *colonne vertébrale* et la myopie. Les enfants ont une tendance naturelle à écrire droit ; pour s'en convaincre, il suffit de donner à copier à de très jeunes élèves des modèles d'écriture. Si on les laisse faire, la plupart d'entre eux n'imiteront pas la pente du modèle ; ils adopteront l'écriture droite. (*Académie de médecine ; séance du 26 janvier 1892*).

« Enfin l'écolier copiera toujours plus facilement des modèles d'écriture droite, et, en écrivant droit, il se tiendra plus volontiers droit, ce qui est le but qu'on se propose d'atteindre pour combattre la scoliose et la myopie. »

Dans le rapport du Comité spécial chargé, par le Bureau de direction des écoles de la ville de Boston, d'étudier cette question, les avantages de l'écriture droite sont résumés dans la phrase suivante : « *L'écriture droite permet à l'élève de prendre une position qui ne nuit pas à sa santé ; elle assure la lisibilité, la rapidité de l'écriture et l'économie de papier, tout en rendant la tâche de l'élève et du maître plus facile.* »

A Londres, au dernier congrès d'Hygiène, on a adopté des résolutions recommandant l'écriture droite dans *toutes les écoles élémentaires et secondaires*.

C'est l'écriture exigée des candidats qui se présentent aux examens du service civil de la Grande-Bretagne.

Enfin les plus grandes écoles de la ville de Montréal ont adopté l'écriture droite, après des expériences qui ont duré une année.

Malgré les grands et indiscutables avantages de l'écriture verticale, il s'est manifesté depuis quelque temps une légère réaction contre son usage. Les prétextes avancés pour expliquer ce mouvement de recul dans la voie du progrès sont multiples :

1. On admet sans peine que ce genre d'écriture est plus facile à enseigner et à pratiquer, qu'il est plus lisible, plus économique, plus hygiénique que tout autre ; mais en dépit de tous ces avantages, on prétend que les hommes d'affaires préfèrent que leurs employés ne s'en servent pas ; ils sont sous l'impression, dit-on, que cette écriture manque de caractère, c'est-à-dire qu'il y a si peu de différence entre l'écriture des personnes qui se servent de la droite qu'il est souvent difficile de déterminer qui a écrit un document donné.

2. On paraît croire que quelques-uns de ceux qui apprennent ce genre ont une tendance à pencher leur écriture en sens inverse, c'est-à-dire à gauche. Nous sommes portés à croire que cette objection n'est pas tout-à-fait dénuée de fondement.

3. On exprime l'opinion, sans aucune preuve toutefois, que l'anglaise, ou ancienne écriture penchée, est plus rapide que la verticale.

4. Enfin le dernier argument et le plus important, mais qui, cependant ne se formule pas ouvertement, est que la vente des cahiers d'écriture droite est nuisible, non pas à l'instruction des enfants, mais aux intérêts des propriétaires de séries de cahiers d'écriture penchée.

Le mouvement contre l'écriture droite prit naissance, il y a quelques années, à New-York, où plus de douze mille personnes enseignent dans les écoles primaires, secondaires et supérieures, et fait digne de remarque, qui prouve bien la supériorité de ce genre d'écriture au point de vue pédagogique, il ne s'est trouvé, dans cette armée d'instituteurs et d'institutrices très entendus sur la question, personne qui regrettât l'innovation : pas un membre de ce

pe
re
mi
rai
etc
qu'
pen
cell
mit
lors
pas
ture

faire
peu
ler,
direc
tinés
que l
ture
bien
vrai
les se
les éco
grand

Après
cice de
de la ca
soit oral
barquez
géograph
toriques.

personnel instruit ne voulut revenir à l'ancienne écriture. Cependant le bureau de direction des écoles de New-York, qui n'ignorait pas que parmi les milliers d'enfants qui fréquentaient les écoles, il y en avait qui, plus tard seraient appelés à gagner leur vie comme teneur de livres, commis de banque, etc., voulut bien faire quelques concessions à leur avantage ; il fut donc décidé qu'il serait loisible aux enfants d'apprendre l'écriture droite ou celle d'après la pente naturelle, c'est-à-dire une écriture dont les lettres ont la même forme que celles de la verticale mais ayant une légère pente à droite. C'est ce que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a pratiquement décidé, lorsqu'à sa réunion du 9 septembre 1902, il a résolu : « Que ce comité ne juge pas à propos de retirer l'approbation donnée déjà aux divers systèmes d'écriture verticale ou penchée. » (1)

Ainsi partout, aux États-Unis et au Canada, où on a jugé à propos de faire un changement pour céder devant un préjugé, respectable il est vrai mais peu raisonnable, on s'est contenté de la modification que nous venons de signaler, modification qui semble avoir donné satisfaction ; toutefois, le bureau de direction des écoles de New-York s'est souvenu que, si certains élèves sont destinés à devenir des commis de banque et des teneurs de livres, ce ne peut être que le très petit nombre, et ce qu'il faut pour la masse des élèves c'est une écriture lisible qui s'apprend facilement et en peu de temps, en conséquence il s'est bien gardé de rendre obligatoire le changement précité, quoique ça ne soit à vrai dire qu'une légère variante de l'écriture droite. La direction de ces écoles semble avoir suivi le principe qui se résume de la manière suivante : *dans les écoles de tout le monde on ne doit enseigner que ce qui sera utile à la très grande majorité des élèves.*

J. AHERN.

GEOGRAPHIE

Un voyage sur la carte, de Québec à Rimouski par le fleuve.

(Se servir de la carte de la Province de Québec)

Après un certain nombre de leçons de géographie, on pourrait, comme exercice de récapitulation, faire rédiger aux élèves un voyage imaginaire à l'aide de la carte étudiée. Voici, par exemple, quel pourrait être le sujet du devoir soit oral sur la carte, soit écrit : Dites aux élèves : « Supposez que vous embarquez à Québec. Faites connaître les villages, les îles et autres accidents géographiques que vous apercevez, tout en rappelant quelques souvenirs historiques. »

(1) Voir *L'Enseignement Primaire*, 1902-03, page 90.

Développement (1)

Embarquons-nous sur le *Miramichi*, qui part pour une intéressante excursion fluviale. A mesure que nous nous éloignons de la vieille capitale, le paysage change d'aspect ; là-bas, à notre gauche, se dessine la blanche cascade de Montmorency, que nous dérobera bientôt la longue île d'*Orléans*. Jacques Cartier, qui l'appela île *Bacchus*, serait fort en peine d'y retrouver aujourd'hui ses vignes sauvages ; mais, en revanche, la vue des riches moissons qui couvrent son sol le dédommagerait abondamment de cette disparition. Sur le côté sud, apparaissent successivement à nos regards les villages de *Saint-Michel*, *Beaumont*, *Berthier* (en bas), qui font miroiter aux rayons du soleil les brillants clochers de leurs églises.

Mais nous voici à l'extrémité de l'île d'*Orléans*. Le fleuve élargit subitement de plusieurs milles, s'encadre de rives imposantes. Voyez, au nord, se dresser la masse sombre du cap *Tourmente*, qui commence la chaîne des *Laurentides*. Un peu en deçà est le sanctuaire de *Sainte-Anne de Beaupré*, si cher aux habitants de la province. Nous longeons une série d'îles et d'ilots, parmi lesquels se distinguent l'île de la *Quarantaine*, où les voyageurs atteints de maladie contagieuse doivent passer quarante jours avant de pouvoir débarquer à Québec, l'île *aux Grues*, et, plus loin, l'île *aux Oies*. Ces îles obligent notre navire à se rapprocher du littoral sud, que nous côtoierons désormais. Là, nous apercevons *Saint-Thomas*, traversé par la *Rivière-du-Sud*, le *Cap Saint-Ignace*, l'*Islet*, *Saint-Roch des Aulnais*, puis *Saint-Jean Port-Joli*, où naquit notre chroniqueur canadien, M. de Gaspé. Et ces groupes de maisons blanches que nous découvrons là-bas sur les premières ondulations des monts *Notre-Dame*? C'est *Saint-Eugène*, *Saint-Cyrille*, *Saint-Hubert*. Saluons en passant l'île *aux Coudres*, qui reporte notre souvenir à Jacques Cartier, et, sans nous y arrêter plus longtemps, examinons de nouveau la rive sud.

Voici *Sainte-Anne de la Pocatière*, toute fière de son collège classique ; la rivière *Ouelle*, si célèbre autrefois par sa pêche aux marsouins ; puis *Kamouraska*, jolie place d'été, qui par-dessus le *Saint-Laurent*, regarde en face la *Malbaie*, séjour enchanteur. Mais hâtons-nous d'arriver à la *Rivière-du-Loup* et à *Cacouna*, si renommés comme stations balnéaires. Non loin de *Cacouna* nous découvrons l'*Île-Verte*, sise en face de l'îlot verdoyant d'où le village tire son nom.

Nous passons devant *Trois-Pistoles*, le *Bic* avec son île au *Massacre*, et nous atteignons enfin *Rimouski*, terme de notre voyage. *Rimouski* est une ville prospère, siège d'un évêché, d'une cour de justice, d'un séminaire et de deux couvents. L'année prochaine, une Ecole normale pour les jeunes filles y sera ouverte par les Dames Ursulines de Québec, grâce à une subvention accordée à cette fin par le Gouvernement, avec le concours unanime de la Législative provinciale.

C.-J. M.

(1) Les principaux éléments de cette leçon sont tirés du cours de *Langue française*, par les Frères des Ecoles chrétiennes.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Comment combattre le fléau des mauvaises herbes

Québec, 16 octobre 1904.

Monsieur C.-J. MAGNAN,
Directeur propriétaire de « L'Enseignement Primaire »
Québec.

Bien cher Monsieur,

L'honorable M. A. Turgeon, ministre de l'Agriculture, m'ayant confié le soin de préparer un travail sur *Les mauvaises herbes de la Province de Québec*, ouvrage illustré d'un grand nombre de belles gravures, j'ai cru devoir faire bénéficier nos écoles primaires de cette étude. Si la chose vous est agréable, votre bienveillante hospitalité me permettrait de publier dans chaque numéro de *L'Enseignement Primaire* une couple de ces vignettes représentant des plantes plus ou moins nuisibles, avec leur description.

Voici comment l'instituteur (ou l'institutrice) pourrait se servir de ce travail en faisant écrire *une dictée* :

Le professeur envoie un élève à l'avance chercher la plante en question qui doit se trouver quelque part non loin de l'école.

Il montre la plante aux élèves de la classe, à tous, en donne le nom scientifique, le nom vulgaire, latin, anglais, etc. ; cela constitue le sujet de la dictée. La description vient ensuite, et à mesure que le dictée se donne à écrire, les élèves regardent la plante, la racine, la tige, la fleur, les parties de la fleur, etc., etc. Tout cela peut se faire assez promptement, et avec beaucoup d'intérêt.

La dictée donnée, *avant que les élèves la corrigent*, le professeur demande la définition de quelques mots nouveaux pour les élèves, comme par exemple : *perniséqué, glabre, pubescent, demi embrassante, sagittée, lancéolé, etc.* ; ces définitions aident l'élève à bien comprendre le sens de la dictée, cultivent son esprit d'observation, chose essentielle, en même temps que cela est une leçon de botanique qui n'a rien fait perdre du temps si précieux de la classe : on a tout simplement donné à écrire une dictée.

Avec mes remerciements,

O.-E. DALAIRE.

Note de la Rédaction.—Dans la prochaine livraison, nous commencerons à publier ces leçons.

DOCUMENTS SCOLAIRES

Convention pédagogique de Sherbrooke

CONFÉRENCE SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DU CANADA À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Par M. A. Leblond de Brumath, Principal de l'Académie Commerciale de Montréal

Lorsqu'une personne chargée de porter la parole en public prévoit qu'elle sera parfaitement comprise de tous ses auditeurs, que ses sentiments trouveront un écho dans leur cœur, que ses aspirations vers le beau et le vrai rencontreront dans leur âme des aspirations identiques, cette certitude lui inspire en ses propres forces une assurance qui ne peut que l'aider pour le développement de son sujet. C'est le cas où je me trouve aujourd'hui, mais cette confiance que me donne l'aspect de mon auditoire ne sera complète que si je puis être également assuré de son indulgence.

Quoiqu'il y ait beaucoup de vrai dans l'opinion généralement répandue au Canada, parmi les personnes qui s'occupent de pédagogie, qu'autrefois on enseignait très mal, aussi bien en Europe que dans le Nouveau-Monde, parce qu'on s'attachait trop exclusivement au mot-à-mot, au par-cœur, en un mot au mécanisme, cependant il ne faudrait pas tomber dans l'injustice, et poser en axiome que les bons maîtres n'existaient pas parmi nos ancêtres. De tout temps, il y a eu des professeurs intelligents, ayant en horreur les définitions abstraites, les phrases prétentieuses, et ne se servant que d'un langage simple et approprié aux jeunes intelligences qu'ils sont appelés à former; des professeurs qui savent enseigner en intéressant, qui savent former des êtres pensants, et non des perroquets inintelligents.

Or, l'enseignement de l'histoire, autant que celui des autres sciences, contribue pour une large part au développement de l'intelligence, à la formation du caractère, et à l'éveil des nobles sentiments. Caton, Cicéron, Fénelon, Montesquieu donnent à l'étude de l'histoire une place prépondérante dans l'éducation de l'enfance. Rollin disait que « c'est un principe fondamental et observé dans tous les temps, que l'étude de cette spécialité doit précéder les autres et leur préparer les voies. » Et l'immortel Bossuet ajoutait que « la religion et l'histoire sont les deux points sur lesquels roulent toutes les choses humaines, et qu'il est honteux à tout homme d'ignorer la seconde de ces sciences, comme il lui serait malheureux de ne pas connaître la première. »

Mais l'histoire ne développe pas seulement la mémoire, le jugement, la conscience, l'imagination, la volonté; elle sert en outre, dans les écoles primaires, à l'enseignement de la religion et à celui de la langue maternelle. Quels beaux sujets de rédaction n'y trouve-t-on pas!

Le nombre relativement considérable de matières qu'il est indispensable d'enseigner dans les écoles primaires, surtout dans notre province où la connaissance de la langue anglaise est indispensable, ne permet pas de consacrer à l'histoire assez de temps pour que les enfants connaissent le passé des principales nations du globe. On est donc obligé de se limiter, dans les classes inférieures, à l'étude de l'histoire sainte et de l'histoire du Canada, les deux plus importantes, puisque c'est le récit des grands faits

de l'histoire de notre religion et de notre patrie. Nous nous bornerons aujourd'hui à étudier quels sont les meilleurs procédés à prendre pour enseigner l'histoire du Canada dans nos écoles primaires.

Le programme d'études pour les écoles catholiques de la province de Québec prescrit l'histoire du Canada dans les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et même 7^e années; oralement dans la 3^e année; avec manuel à partir de la 4^e année; roulant sur les principaux faits dans la 4^e année; sur la domination française en 5^e; sur la domination anglaise en 6^e, et enfin sur toute notre histoire en 7^e. Ce programme nous semble parfaitement élaboré, et, s'il est convenablement appliqué par un maître intelligent, il est impossible que les élèves, à la fin de leur cours, ne sachent pas d'une manière approfondie l'histoire de leur pays.

Dans la 3^e année, l'instituteur se contentera de peindre, aux enfants, dans ses leçons successives et graduées, l'état de l'Amérique à l'époque où Christophe Colomb la découvrit; de leur parler des aborigènes, de leurs coutumes, de leurs religions. Il leur fera comprendre la position du Canada, leur montrera le pays qu'occupaient les deux principales nations sauvages, les Hurons et les Iroquois; leur racontera les voyages de Cartier et la manière dont il fit ses découvertes; leur expliquera pourquoi ils sont Canadiens, catholiques, et d'origine française; leur dépeindra les luttes et les privations qu'eurent à supporter leurs ancêtres dans les premiers temps de la colonie, ainsi que l'héroïsme des missionnaires cherchant à convertir les Indiens; leur montrera les Anglais s'établissant au sud, c'est-à-dire dans la Nouvelle-Angleterre où ils deviendront de plus en plus nombreux, et d'où ils dirigeront des incursions dans la Nouvelle-France chaque fois qu'en Europe la France soutiendra une guerre contre l'Angleterre; leur racontera la lutte suprême, l'héroïsme des Lévis et des Montcalm avant que le drapeau anglais ne vint à être définitivement arboré sur la citadelle de Québec; leur fera comprendre pourquoi les Etats-Unis, d'abord colonisés par la Grande-Bretagne, se sont détachés d'elle, et comment, à la suite de cette guerre, le Canada vit sa population s'accroître de nombreux éléments Anglo-Saxons; enfin terminera cette série de leçons en leur prouvant que, si nous voulons former un peuple tort et respecté, nous devons maintenir, par la tolérance réciproque, la concorde entre les différentes races établies sur notre sol.

Cette succession de faits, sans enchaînement strict, forme cependant déjà un certain ensemble dans l'intelligence des enfants, et pourra être enrichie de nombreuses anecdotes tirées de nos annales. En parlant du zèle des missionnaires, il est facile de dépeindre le martyre de grand nombre d'entre eux; l'intrépidité des premiers colons ne saurait être mieux mise en relief que par le dévouement de Dollard ou les hauts faits de d'Iberville; l'acharnement de la dernière lutte peut être illustré par le tableau de Lévis et de ses braves brûlant leurs drapeaux dans l'île Sainte-Hélène, et par l'histoire de Vauquelin refusant d'amener son pavillon auprès de l'île aux Coudres.

Que l'instituteur choisisse bien les traits de vertu ou de courage qu'il voudra citer aux enfants; qu'il les prenne bien racontés, et à la portée des jeunes intelligences. Ces traits fourmillent dans notre histoire. Qu'il mette de l'âme dans sa lecture, afin d'attacher ses auditeurs au récit qu'il leur fait; qu'il explique le sens de certains mots ou de certaines expressions, et enfin, la lecture terminée, qu'il adresse un certain nombre de questions aux enfants, pour s'assurer que la lecture a été bien comprise.

Dans la leçon subséquente, le lendemain ou le surlendemain, qu'il renouvelle un certain nombre de questions sur la leçon précédente; que de temps en temps dans la suite, il demande aux élèves: « Quelle était la profession de Cartier? combien de

voyages fit-il au Canada? quelle était la profession de Champlain? que savez-vous de lui?» etc., et alors, à la fin de l'année scolaire, il aura la satisfaction d'avoir déjà donné, aux enfants qui lui sont confiés, une connaissance élémentaire de l'histoire du Canada.

Entré dans la 4^e année, l'élève reçoit un manuel. Nous ne pensons pas cependant qu'il doive le savoir chapitre par chapitre; qu'il le consulte, qu'il le lise, oui; mais qu'on ne lui en donne pas des tranches à apprendre par cœur. Le maître devrait, ce me semble, donner beaucoup plus de faits que dans l'année précédente, et cette fois les coordonner, les enchaîner, sans toutefois toucher aux dates ni aux faits secondaires, et, contrairement à ce que prétendent certains professeurs d'histoire, ne pas reculer devant les détails sur les événements importants. Quand l'élève aura compris, et répété tout haut en classe, aidé par les autres enfants si certains faits s'échappent, la leçon d'abord expliquée par le maître, il pourra retrouver cette leçon dans son manuel.

Qu'il me soit permis de donner ici, malgré l'aridité de cette nomenclature, un sommaire des faits qui pourraient être étudiés avec fruit dans la 4^e année:

Voyages et découvertes de Cartier et de Champlain. Fondation des quatre premières villes. Compagnies des Cent Associés et de Notre-Dame de Montréal. Découvertes du Mississipi et des Montagnes Rocheuses. Différentes attaques des Anglais contre Québec. Services rendus à la colonie par l'intendant Talon, les missionnaires, Mgr de Laval, Dollard, le comte de Frontenac, d'Iberville, le marquis de Vaudreuil. Massacre des Hurons, Massacre de Lachine. Guerre de Sept ans, et magnifique résistance de la colonie. Résumé des guerres de l'Indépendance et de 1812. Soulèvement de 1837.—Etat du Canada sous le régime militaire, sous les lois anglaises, après l'Acte de Québec, sous les trois constitutions de 1791, de 1840, de 1867. Enfin, progrès du pays sous la Confédération.

Après cette connaissance de l'histoire de sa patrie ébauchée en 3^e année, et mieux modelée en 4^e, l'enfant n'aura plus qu'à recueillir en 5^e année les faits secondaires et les dates qu'il aura jusqu'alors laissés derrière lui; ainsi le jardinier qui, d'une main experte a su choisir pour la table de son maître les fruits les plus dorés et les plus savoureux, revient récolter ceux qu'il a dédaignés dans une première sélection. Dédaignés! que l'on me pardonne cette expression presque sacrilège, car lorsque l'étranger, nullement au fait de nos annales, se met à les parcourir avec indifférence, il ne tarde pas à s'y intéresser avec passion, et il s'incline bien ôt avec respect devant ces colons infatigables, ces coureurs des bois légendaires, ces héros au cœur de bronze, ces modestes martyrs, qui ont arrosé le sol de la Nouvelle-France de leurs sueurs ou de leur sang.

Pourrait-on, je le demande, trouver des pages plus glorieuses que les nôtres dans l'histoire d'autres peuples? N'avons-nous pas eu nos saintes Thérèses, nos Léonidas, nos Jean Barts? Mais combien d'enfants, en lisant par exemple que les Montagnes Rocheuses furent reconnues en 1743, savent que la découverte des terres enfermées entre ces immenses hauteurs à l'ouest, et les lacs Supérieur et Winnipeg à l'est, coûta douze longues années de peines et de sacrifices à La Vérendrye?

L'enfant sera donc préparé, lorsqu'il entrera en cinquième année, à embrasser sans difficulté la domination française dans tous ses détails, et à les enchaîner chronologiquement.

La domination anglaise, dont l'étude est réservée à la sixième année, doit être enseignée avec autant de soin que les temps qui la précèdent; elle plaît moins, il

est vrai, à l'ardente jeunesse qui ne rêve que plaies et bosses, et dont les brillants combats soutenus par nos aïeux font bouillir le sang généreux; elle plait moins aussi peut-être à quelques maîtres, heureusement fort peu nombreux, qui, n'ayant étudié leur histoire que dans tel ou tel manuel assez incomplet, parce qu'il a presque totalement négligé les temps contemporains, n'ont pas eu le temps de compléter cette étude superficielle: mais, dans un siècle pratique comme le nôtre, songerait-on à contester un rang important dans nos études à tout ce qui a contribué, soit à la formation de notre système législatif, municipal ou judiciaire, soit au développement de notre industrie, de notre commerce, de notre instruction, soit encore à l'essor de nos voies ferrées ou fluviales?

Ici se termine la partie de notre travail consacrée à ce que l'on doit enseigner dans les différentes classes, en fait d'histoire du Canada. Nous sommes contraints de toucher maintenant à « ce bloc enfariné qui ne nous dit rien qui vaille, » suivant l'expression du fabuliste. Je veux parler de la méthodologie, relativement à l'histoire du Canada, c'est-à-dire de la manière d'enseigner cette science. Le sol sur lequel je mets le pied me semble rocailleux, et semé de chausse-trappes, parce que j'ai peur de me trouver parfois en contradiction de vues avec des hommes qui ont acquis le respect de tous par leur expérience et leurs travaux.

Nous avons dit plus haut que le maître devait se servir d'un langage à la portée de l'intelligence de ses élèves, et leur expliquer les termes ou les choses qu'ils ne connaîtraient pas encore. Il ne faut, en effet, jamais perdre de vue qu'*apprendre*, ce n'est pas retenir comme un perroquet des mots, des sons; mais c'est *comprendre* la signification de ces mots. Il faut encore éviter de parler longuement quand on s'adresse à de jeunes élèves, et par conséquent, questionner fréquemment, et, tout en évitant les digressions oiseuses, provoquer les observations et les demandes du jeune auditoire.

Et que l'on ne s'imagine pas que l'art de poser des questions est un art facile: le bon professeur qui saura, par ses interrogations sensées, rédiger une sorte de résumé de sa leçon, aidera puissamment à la mémoire de ses élèves; ces questions doivent rappeler ce qui a été exposé, et laisser prévoir les conséquences de certains faits, et plus encore, diriger le jugement des enfants dans l'appréciation des personnages et des événements.

Tout s'enchaîne dans l'histoire: si la Providence, touchée des épreuves de la France, et de la généreuse résistance du pays des lys comme de son vieux roi, n'eût permis que la duchesse de Marlborough laissât échapper d'une aiguière quelques gouttes d'eau sur la robe de la reine Anne, la guerre de la succession d'Espagne se fût terminée peut-être par l'écrasement complet de la France; de même au Canada, si de Vergor n'avait pas si bien dormi dans la nuit du 2 septembre 1759, les Anglais n'eussent pas surpris l'anse au Foulon, et le sort de la colonie eût peut-être été bien différent.

Peut-on raconter le massacre de Lachine, sans expliquer les causes qui l'amènèrent: et le dédain de la puissance française inspiré aux Iroquois par l'expédition mal approvisionnée de la Barre, et la haine soulevée chez eux aussi bien par le manque de bonne foi de Denonville que par la perfidie de Kondiaronk? Et peut-on négliger d'en rechercher les conséquences, telles que le découragement des colons et le choix si heureux de Frontenac venant réveiller l'énergie des habitants de la Nouvelle-France?

Bien des faits historiques ne sauraient être bien compris, si l'on n'en saisit pas bien les causes. Citons au hasard les difficultés soulevées par la traite de l'eau-de-vie,

l'invasion des Américains en 1775, l'exode des United Empire Loyalists, la guerre civile de 1837, la révolte des Métis, et combien d'autres!

Et comment pourrait-on faire comprendre toute la beauté du dévouement de Dollard et de ses compagnons, si l'on ne démontrait en même temps que leur acte d'héroïsme n'était pas le résultat d'un coup de tête, mais était engendré par des habitudes constantes de foi, de vertu et de sacrifice!

Les questions doivent aussi être *simples*, c'est-à-dire ne demander qu'une seule chose, et non pas exiger plusieurs réponses; *claires et précises*, pour que l'interrogé comprenne bien ce qu'on désire de lui. Il n'y a pas bien longtemps qu'un haut personnage, accompagné de plusieurs notabilités, passa dans les classes de l'académie que j'ai l'honneur de diriger, et soudain, interpellant les élèves: What is a pound? demanda-t-il. Ahurissement des jeunes gens, qui restèrent cois, et ma foi, nous serions restés nous mêmes bouche-bée, car cette pauvre pound pouvait se prendre, comme le Protée mythologique, sous bien des aspects différents. Il fut obligé de préciser sa question, pour qu'on comprit qu'il désirait savoir ce que vaut la livre sterling.

Ouvrez au hasard des manuels d'histoire, et vous trouverez, enfilées les unes au bout des autres, des demandes dans le goût de celle-ci: Que fit lord Elgin? De bonne foi, que pourrait-on reprocher à l'élève qui vous répondrait: Il fuma cinq pipes par jour, ou en encore: il se purgea trois fois de suite en 1840, et fut mieux le quatrième jour.

Le bon professeur ne s'appliquera pas seulement à questionner d'une manière efficace, il veillera aussi beaucoup sur la façon dont ses élèves répondent. S'il exige de la clarté et de la précision dans les réponses, il exercera le jugement des enfants: s'il exige de la correction dans le langage, il les habituera à bien parler leur langue, et ce sera, ce qui est très important, un premier pas dans la voie de la formation du style. Ce n'est pas, en effet, en sixième année, que l'on doit commencer à enseigner la composition: il en est du style comme de l'arithmétique, il faut un exercice continu et gradué. Quand l'enfant aura été habitué à répondre clairement et dans un langage, sinon châtié, du moins correct, aux questions qui lui sont posées, il lui sera facile de composer de lui-même des phrases un peu plus longues.

Dans ces derniers temps, on s'est appliqué, et avec juste raison, à mettre entre les mains des enfants des livres illustrés; l'image pénètre profondément et se grave dans la mémoire. Elle a de plus l'avantage d'épargner un temps précieux. Dans quels détails serait obligé d'entrer l'instituteur pour dépeindre un Iroquois, ses traits, son teint, son costume de guerre, ses armes, son wigwam, etc.! Représentez au contraire, et bien peint, s'il est possible, un de ces aimables bipèdes tout armé près de sa tente d'écorce, et l'enfant sera fixé.

Quelques pédagogues recommandent beaucoup les résumés rédigés par l'élève lui-même: nous nous permettrons d'en contester l'utilité, sauf au point de vue de la rédaction. Quant aux tableaux chronologiques, ils ont bien leur mérite, mais seulement à la fin d'une année scolaire. L'instituteur ferait bien aussi d'indiquer aux élèves des classes supérieures les ouvrages qu'ils pourraient consulter avec fruit.

Un point capital à nos yeux, c'est la nécessité de suivre sur la carte les faits historiques. Il serait absurde de mentionner les voyages et les découvertes, si l'on n'indiquait pas sur la carte géographique l'itinéraire des explorateurs. L'on ne saurait non plus faire bien comprendre les luttes entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, si l'on ne suivait la marche des armées et la direction de leurs attaques.

Le professeur cependant qui ne songerait qu'à obtenir de ses élèves la connaissance approfondie des dates et des événements ferait-il son devoir, tout son devoir? Non, certes, car sa mission est plus haute; il a négligé l'éducation pour ne viser qu'à l'instruction, il a dédaigné la philosophie de l'histoire; il a fabriqué des automates, dont l'âme ne peut animer le corps.

L'histoire doit développer l'intelligence, et non la mémoire, doit former le caractère, et préparer la conduite future des enfants, et par suite l'avenir de notre race. Quels exemples et quels contrastes nous relevons à chaque pas dans nos annales! C'est le goût immodéré pour l'eau-de-vie qui perdit la race indienne, aujourd'hui presque disparue; c'est l'esprit de foi qui conduisit Colomb, Jacques-Cartier, Samuel de Champlain à la découverte de terres nouvelles, qui jeta les Brébeuf, les Jogues, les Bressani, les Lalemand dans la voie du martyre, qui poussa Mademoiselle Mance dans les soins, répugnant parfois, à distribuer aux malades, qui attira la Mère de l'Incarnation et la Mère Bourgeois dans le dur apostolat de l'enseignement; qui soutint nos pères dans leurs travaux, leurs luttes et leurs sacrifices. Par contre, c'est la mollesse et le désir du bien-être, qui nous conduiront à notre perte, si nous ne réagissons avec énergie contre notre amour du luxe et nos passions.

Cent trente-sixième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval

28 mai 1904

La séance s'ouvre sous la présidence de M. Thomas Blais.

Membres présents:—M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'École normale Laval; MM. P.-J. Ruel et L. Bergeron, inspecteurs d'écoles; MM. les professeurs John Ahern, C.-J. Magnan, J.-D. Frère et Thomas Blais; MM. L.-P. Goulet, J.-M. Turcotte, Elz. Gauvréau, Joseph Lavoie, Gus. Girard, Alph. Deléglise, J. Guilbault et J.-E. Boily, instituteurs; M. l'abbé Alb. Filteau, MM. Turcotte et Dubé, maîtres d'études et MM. les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. C.-J. Magnan félicite M. le Secrétaire, qui photographie ni plus ni moins les conférences données devant cette association. Ce travail mérite rémunération et il offre avec plaisir, au nom de *L'Enseignement Primaire*, une prime de cinq piastres, qu'il sera heureux de continuer à l'avenir à tout Secrétaire qui présentera à l'Association un rapport aussi bien fait.

M. l'inspecteur L. Bergeron croit qu'il y va de l'honneur de l'Association de se montrer aussi généreuse que le dévoué directeur de *L'Enseignement Primaire* et il propose, secondé par M. John Ahern, d'ajouter un autre cinq piastres.

M. le secrétaire Turcotte, tout en remerciant, ne voit pas la nécessité de cette motion, vu que les membres sont tour à tour appelés à remplir cette charge. Finalement la motion est adoptée.

On passe à l'ordre du jour et le trésorier, M. J.-D. Frère, dépose ses comptes.

Montant en banque	\$39.15
Intérêt probable	1.10
Perceptions entrées	3.25
Total	\$42.50

Proposé par M. J. Ahern, secondé par M. L.-P. Goulet, et résolu; « que les comptes du trésorier soient approuvés. »

On procède ensuite à l'élection des officiers, et sur proposition de M. C.-J. Magnan, secondé par M. Gus. Giroux :

Il est résolu, « que MM. L.-P. Goulet et J.-Ed. Boily soient nommés scrutateurs. »

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant: président, Henri Nansot, élu; vice-président, J.-M. Turcotte, élu; secrétaire, J.-Edouard Boily, élu; trésorier, J.-D. Frève, réélu; délégué, C. A. F. P., John Ahern, réélu.

Pour des raisons personnelles, M. J.-M. Turcotte se voit obligé de décliner l'honneur de la vice-présidence et prie MM. les membres de lui choisir un successeur. Quelques membres insistent, mais M. Turcotte ne revient pas sur sa décision.

On procède alors au choix de son remplaçant, et le nom de M. Alphonse Deléglise sort vainqueur au premier tour de scrutin.

M. J.-D. Frève, secondé par M. Gus. Girard, propose: « que les membres du comité de régie soient réélus. »—Adopté.

Avant que les anciens officiers quittent leurs sièges, M. J.-D. Frève, secondé par M. C.-J. Magnan propose, et il est résolu unanimement: « que des remerciements soient offerts aux officiers sortant de charge pour l'habileté et la courtoisie dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leurs devoirs. »

Et les nouveaux officiers entrent en fonction.

En l'absence de M. le président, H. Nansot, M. Alphonse Deléglise, vice-président, prend le fauteuil.

Sur motion de M. J. Ahern, secondé par M. C.-J. Magnan, il est résolu: « que cette association offre ses sincères félicitations à M. H. Nansot, à l'occasion de sa nomination à la charge d'inspecteur d'écoles pour le district de Kamouraska.

« Que cette promotion n'est que la juste récompense de trente années d'enseignement. »

Les affaires de routine ayant pris toute la séance du matin et vu l'absence des principaux conférenciers, la séance est ajournée au dernier samedi de septembre prochain.

L'ordre du jour est continué.

Conférence: *Les premières leçons de rédaction*, H. Nansot.

Sujet de discussion: *Moyens à prendre pour obtenir une bonne discipline à l'école.*

THOMAS BLAIS,
Président pro tem.

EDMOND BOILY,
Secrétaire.



Notre-Dame des Ecoles.

L'Enseignement Primaire est heureux d'offrir à ses lecteurs une reproduction fidèle de l'image de *Notre-Dame des Ecoles*. Cette dévotion est en honneur chez les élèves institutrices de l'École normale de Montréal, dirigée par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. En cette année jubilaire consacrée par Sa Sainteté Pie X à Marie Immaculée, il convient de faire honorer la Très Sainte Vierge tout particulièrement par les enfants des écoles.

A la fin de chacune des classes du matin et du soir, que n'ajoute-t-on l'invocation: *Notre-Dame des Ecoles, priez pour nous*. Cette invocation, passant sur les lèvres des trois cent mille enfants des écoles primaires de la Province, serait un hommage bien agréable au cœur de la Mère de Jésus.

La dévotion à *Notre-Dame des Ecoles* est répandue en France depuis quelques années déjà.

Ayant soumis la gravure de *Notre-Dame des Ecoles* et les lignes ci-dessus à S. G. Mgr L.-N. Bégin, notre Ordinaire, voici la réponse que nous avons reçue de M. le Secrétaire de l'Archevêché:

«Mgr l'Archevêque de Québec, à qui j'ai communiqué votre projet, est heureux de lui donner son approbation, pour la plus grande gloire de Marie Immaculée.»

Archevêché de Québec, 13 Octobre 1904.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Éléments de la Doctrine chrétienne

Leçon XXIe.—Promesse d'un Sauveur

I

Mais Dieu est miséricordieux, il aime à pardonner. Il promit à Adam et à Eve de leur envoyer un Sauveur. Ce sauveur est venu sur la terre : c'est Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme. Jésus-Christ est venu sur la terre pour effacer le péché originel et tous nos autres péchés, pour nous délivrer de l'enfer et nous ouvrir le ciel. Adam et Eve demandèrent pardon ; ils firent pénitence ; et Dieu leur pardonna ; et après leur mort, ils ne sont pas allés en enfer.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

JULES L'ÉTOURDI

Jules est un petit garçon *charmant*, mais il est bien *étourdi*. Cet été il avait un beau *serin* qu'on lui avait donné. Un soir après avoir fait *souper* l'oiseau, il *oublia* de fermer la *cage*, et le *lendemain* il n'avait plus son serin qu'il aimait tant. Enfants, ne soyez pas étourdis comme Jules.

EXERCICES ORAUX

Epeler : *charmant, étourdi, serin, souper, lendemain*...—Conjuger le verbe *oublier* au présent de l'indicatif et le verbe *fermer* au futur simple.—Que donne-t-on à manger aux oiseaux, en cage ?—Citer plusieurs autres noms terminés par *eau*.—Les faire entrer chacun dans une petite phrase.

EXERCICES ÉCRITS

Chercher plusieurs mots où, comme dans *cage*, le *g* aura le son du *j* (*rage, loge, rouge, linge*...).—Nommez les oiseaux que l'on voit le plus souvent en cage ; construire une petite phrase avec chaque nom trouvé : Ex. : *Le serin est jaune, le charbonneret chante bien*.

II

ACCORD DE L'ADJECTIF AVEC DES NOMS MASCULINS ET DES NOMS FÉMININS

Le maître.—J'écris au tableau : *La robe et le chapeau élégants*. Qu'est-ce que ce mot *élégant* ?—Un adjectif qualificatif.—Avec quel nom s'accorde-t-il en genre et en nombre ?—Vous êtes embarrassés ?... Mais la grammaire dit ceci : *Lorsqu'un adject-*

son
suffi
les
bouc
pauv

tif qualifie deux adjectifs : l'un masculin, l'autre féminin, il s'accorde en GENRE avec le masculin, mais il prend le nombre pluriel. (Le maître écrira au tableau noir plusieurs autres exemples de même sorte et les expliquera de même manière) :

Le frère et la sœur *obéissants*.—Le domestique et la servante *fidèles*. La chatte et son chaton *gentils*.—La rose et le coquelicot *épanouis*.—Le père et la mère *dévoués*.—Le tigre et la lionne sont *féroces*.—La rose et l'œillet sont *odoriférants*.—Paul et Madeleine sont *paressoux*.—Les journées et les mois sont *courts*.—Le papillon et la mouche sont *étourdis*.

EXERCICE.—Copier la dictée en soulignant l'adjectif qualificatif.

Exercices d'invention

Que doit-on faire : à l'église ?—entrant dans la classe.— quand on demande quelque chose,—quand on rencontre une personne de sa connaissance,—quand une personne respectable entre dans la pièce où l'on se trouve.

A l'église on doit *prier*.—En entrant dans la classe on doit *saluer*.—Quand on demande quelque chose, il faut dire : *merci*.—Quand on rencontre une personne de sa connaissance, il faut lui dire *bonjour*.—Quand une personne respectable entre dans la pièce où l'on se trouve on doit se *lever*.

RECITATION

L'AUMONE

— Tu ne sais pas, maman ?... j'ai donné mes deux sous
Au pauvre qui mendie à côté de chez nous.

— C'est très bien, mon enfant ; mais pourquoi me le dire ?
Tu n'es pas méritant, si tu veux qu'on t'admire.

Lorsque tu fais une bonne action,
Fais-la toujours avec discrétion.

COURS MOYEN

ELOCUTION ET GRAMMAIRE

DICTÉES

I

L'ORDRE DANS LA MAISON

Une chambre mal rangée est toujours trop petite, fût-elle grande comme la maison d'école. Au contraire, il n'est pas de chambrette, de cabinet étroit qui ne paraisse suffisamment vaste et commode lorsqu'aucun objet ne traîne sur les meubles, lorsque les tiroirs sont soigneusement refermés, le lit bien fait, les vêtements rangés : un bouquet de fleurs dans un verre commun sur la fenêtre ajoute un charme à la plus pauvre demeure.

L'ordre que l'on doit apporter sur soi, dans sa chambre, dans toute sa demeure, on l'apporte bientôt instinctivement dans toutes les actions de sa vie. Celui qui règle, le matin, l'emploi de sa journée n'a pas de moments de désœuvrement et d'ennui, comme on règle sa journée, on règle aussi sa vie et sa conscience ; dans l'une comme dans l'autre, il ne se trouve plus de place pour les mauvaises actions et les mauvaises pensées.

MOTS A EXPLIQUER

Chambrette, petite chambre.—*Chambre*, chacune des pièces d'une maison, surtout celle où l'on couche; lieu où se réunissent les assemblées délibérantes, les corps constitués; *chambre des députés*, l'ensemble des membres de ces assemblées; section ou division de certains tribunaux.—Garder la chambre, être indisposé.—*Commode*, d'un usage facile; tranquille et agréable; au sens propre, grand meuble à tiroirs.—*Homonymes de verre*: ver, vers vert.—*instinctivement*, par instinct, *instinct*, sentiment intérieur, indépendant de la réflexion. L'instinct diffère de l'intelligence; il y a une immense différence entre l'instinct des animaux et l'intelligence de l'homme. L'homme peut instruire et profiter de ce qu'ont fait les autres avant lui; les animaux en sont incapables; l'expérience que l'un d'eux pourrait parfois acquérir n'est utile qu'à celui-là seul et ne peut être mis à profit par les autres. Tout ce que l'homme sait faire est le produit de l'étude et de la réflexion, les animaux n'étudient ni ne réfléchissent jamais.—*Désœuvrement*, état d'une personne qui n'a rien à faire, qui ne sait pas s'occuper.

II

LES SAUVAGES DE L'AMÉRIQUE

Tous les sauvages se ressemblaient. Il n'y avait aucune différence *sensible* entre les sauvages du Canada et ceux de la *Floride*. Ils avaient le teint bronzé, le visage plus rond qu'oval, les pommettes des joues élevées et saillantes, les yeux noirs, petits et enfoncés, le front étroit, le nez plat, les lèvres épaisses, les cheveux gros et longs, et ils s'arrachaient la barbe à mesure qu'elle paraissait. Ils se *peignaient* le visage de diverses couleurs, et mêlaient des plumes d'*oiseaux* et des touffes de *poils* à leurs cheveux. Ils portaient des pendants aux narines et aux oreilles, des anneaux aux bras et se *décoraient* de coquillages.

F.-X. GARNEAU

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*sensible*: digne de remarque, qui mérite d'être appréciée.—*Floride*: Presqu'île du sud-est des Etats-Unis; montrer sur la carte.—*peignaient*: verbe *peindre* qui a quelques formes semblables à celles du verbe *peigner*.—*oiseaux*: au pluriel, pour la variété, ils mettaient des plumes de différentes sortes d'oiseaux.—*poils*: même remarque que le précédent.—*se décoraient*: *sornaient*, *se paraient*.—*Cherchez* tous les *adjectifs qualificatifs* et justifiez-en l'accord.

REDACTION

SUJET A TRAITER

GRAND'MÈRE

Sous la forme d'un souvenir d'enfance, vous tracerez le portrait d'une bonne vieille paysanne. Son costume, sa physionomie, sa tendresse pour ses petits-enfants. Veillées d'hiver; promenades au printemps. Leçons de douce morale.

SUJET TRAITÉ

Je la vois encore avec son modeste costume de village, qu'elle ne voulut jamais quitter, sa taille légèrement courbée, sa démarche un peu alourdie. Elle avait pour moi une affection si douce et si prévenante, et moi, je l'aimais beaucoup; elle avait fait de moi son petit compagnon et je ne la quittais guère. Le soir, par exemple, aux longues veillées de l'hiver, près du foyer, elle se plaisait à m'asseoir à côté d'elle. Le printemps venu, elle m'associait aux visites qu'elle faisait à mes oncles, à mes

tantes, à quelques amies, surtout à ses pauvres ; et alors, tout en cheminant dans les sentiers fleuris ou sur les larges grandes routes, que nous parcourions ensemble, le plus souvent à pied, elle m'apprenait à être bon, honnête, vertueux, compatissant, et à remercier Dieu qui nous donnait le moyen de faire quelque bien à de plus pauvres que nous.

RECITATION

LECTURE ET RECITATION

CHŒUR D'ANGE

Portant des lis avec des palmes
Cueillis au céleste jardin,
Nous saluons, brillants et calmes,
Jésus au sublime destin.

Sauvé d'Hérode et de sa haine,
L'enfantelet est dans la plaine ;
Sous la lune bleue et sereine,
Il dort

Là haut, dans la nuit étoilée
Sourit notre phalange ailée,
Car loin de lui s'est envolée
La mort !

(L'Enfant Jésus)

CHARLES GRANDMOUGIN.

COURS SUPÉRIEUR

RECITATION

LE COCHE (1) ET LA MOUCHE

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,

Six forts chevaux tiraient un coche.

Femmes, moines, vieillards, tout était descendu. (2)
L'attelage (3) suait, soufflait, était rendu.

Une mouche survient, et des chevaux s'approche,
Prétend les animer par son bourdonnement (4) ;
Pique l'un, pique l'autre, et pense à tout moment
Qu'elle fait aller la machine ;

S'assied sur le timon (5), sur le nez du cocher.
Aussitôt que le char chemine (6),

Et qu'elle voit les gens marcher,
Elle s'en attribue uniquement la gloire,
Va, vient, fait l'empressée : il semble que ce soit
Un sergent de bataille allant en chaque endroit
Faire avancer ses gens et hâter la victoire.

La mouche, en ce commun besoin (7),
Se plaint qu'elle agit seule et qu'elle a tout le soin (8),

Qu'aucun n'aide aux chevaux à se tirer d'affaire.

Le moine disait son bréviaire (9) :

Il prenait bien son temps ! Une femme chantait :

C'était bien de chansons qu'alors il s'agissait !

Dame (10) mouche s'en va chanter à leurs oreilles,

Et fait cent sottises pareilles.

Après bien du travail, le coche arrive au haut (11).

« Respirons maintenant ! dit la mouche aussitôt.

J'ai tant fait que nos gens sont enfin dans la plaine.

« À, messieurs les chevaux, payez-moi de ma peine. »

Ainsi certaines gens, faisant les empressés,

S'introduisent dans les affaires :

Ils font partout les nécessaires,

Et, partout importuns (12), devraient être chassés.

LA FONTAINE.

EXPLICATION DES MOTS.—(1) *Coche*: grand omnibus, sorte de chariot couvert. — (2) Tout le monde était descendu pour rendre la voiture plus légère et facile à tirer. — (3) *L'attelage*: les chevaux. — (4) Elle a la conviction qu'elle les aide en bourdonnant. — (5) *Timon*: pièce du chariot à laquelle on attelle les chevaux. — (6) Aussitôt que la voiture avance. — (7) Tout le monde avait besoin que la voiture avance. — (8) Tout le travail. — (9) *Bréviaire*: livre contenant les prières que le moine doit réciter chaque jour. — (10) Elle se croit un personnage. — (11) Au haut du chemin, sur le plateau de la colline. — (12) *Importuns*: se mêlant de ce qui ne les regarde pas.

SENS GÉNÉRAL.—Une lourde voiture peut à peine avancer sur un mauvais chemin. Une mouche survient, bourdonne, pique, agace, ne quitte pas les chevaux et se figure absolument avoir à elle seule, amené la voiture sur le plateau. On rencontre parfois dans la vie des gens qui veulent ainsi se mêler de vos affaires, y touchent à peine et prétendent avoir tout le mérite de leur réussite.

COMPOSITION

SUJET À TRAITER

DE L'OBÉISSANCE À NOS PARENTS

Qu'est-ce que l'obéissance?

Quels sont nos devoirs envers nos parents?

Comment devons-nous agir envers eux?

SUJET TRAITÉ

L'obéissance est une vertu rare à notre époque où l'on oublie trop facilement les devoirs que nous avons envers nos parents. Certes, nous savons bien que, étant enfants, nous devons obéir à papa et à maman; mais lorsque nous devenons grands, que nos idées se transforment et que, facilement, nous croyons être des hommes, nous oublions cette loi de l'obéissance et souvent, nous ne nous y conformons plus. Et cependant l'autorité du père et de la mère ne vient-elle pas de Dieu? Ne savent-ils pas mieux que nous ce qui peut nous être bon et profitable? Ne puisent-ils pas dans leur tendresse la connaissance de ce qui peut nous être utile?

parc
à ne
pas
mou
chos
Heur
natio
devon
de vi
sacrif
où le
tique,
bien,
table,
sauran
seigne

Ex
suivi d
formen
désabus
dans l'i
nous en
actions
un équi
tu vis, i
portions
l'ordina
signifie
savoir;

Toutes ces raisons, indépendamment de l'amour que nous avons pour eux, doivent nous porter à leur obéir pour les grandes choses, comme nous le faisons, étant enfants, pour les petites. Ceci ne veut pas dire que nous n'ayons pas le droit de leur faire de justes représentations, de leur exprimer nos goûts, nos tendances, nos aspirations, que nous n'essayions pas même, dans la mesure que nous imposent le respect et l'affection, de les faire revenir sur des idées fausses ou erronées? mais il faut que tout, dans notre conduite, leur prouve notre tendresse, notre déférence, l'obéissance intelligente et affectueuse.

Dieu a promis ses bénédictions à l'enfant soumis et respectueux; n'oublions donc jamais de mettre en pratique ce beau commandement venant immédiatement après ceux qui regardent Dieu:

Tes père et mère honoreras,
Afin de vivre longuement.

Orthographe, Idées, Grammaire

DICTÉES

I

NOTRE HISTOIRE

Un écrivain célèbre a dit: Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire! Cette parole peut être vraie si l'on veut parler de ce bonheur négatif et vulgaire qui consiste à ne pas aimer pour ne pas souffrir, à ne pas espérer pour n'être pas désabusé, à ne pas croire pour n'être pas trompé, et dont l'idéal serait de pas vivre pour ne pas mourir. Mais, Dieu merci, ce n'est pas sous cet aspect que nous envisageons les choses. Les peuples qui n'ont pas d'histoire, ce sont les peuples qui n'ont pas vécu. Heureux donc, dirons-nous, heureux les peuples qui ont une histoire, lorsque la vie nationale qu'elle raconte est une belle et noble vie, faite de grandes actions, de dévouements admirables, de luttes généreuses, de glorieux souvenirs! A ce point de vue élevé, nous sommes un peuple heureux, car nous avons une histoire féconde en sacrifices et en éclatants faits d'armes, où la vérité prend les proportions de la fable, où le réel conçoit le merveilleux, histoire héroïque, originale, mouvementée, dramatique, palpitante d'intérêt. N'est-ce pas que nous avons raison d'en être fiers? Eh bien, cette histoire nous ne la savons pas assez. Cette mine d'une richesse incalculable, nous l'exploitons à peine; nous puisons trop rarement à cette source qu'on ne saurait tarir. Et c'est ainsi que nous perdons une foule de leçons pratiques et d'enseignements précieux.

THOMAS CHAPUIS.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*peut être*: en deux mots; c'est le verbe *pouvoir* suivi du verbe *être*; quand ces deux mots se suivent et signifient *possiblement*, ils forment un adverbe et s'unissent par un trait d'union.—*négatif*: qui n'est pas réel.—*désabusé*: remplacez par un équivalent: *deçu*.—*idéal*: modèle parfait que l'on se forme dans l'idée et que l'on cherche à reproduire.—*Dieu merci*: que signifie cette expression? nous en remercions Dieu, de même que *grâces à Dieu*, veut dire *nous rendons des actions de grâce à Dieu*.—*envisageons*: remarque sur les verbes en *gor*. Mettez ici un équivalent: *considérons*.—*vécu*: les temps primitifs: *vivre*; *vivant*; *vécu*, je vis, tu vis, il vit, etc.; je *vécus*, etc.; je *vivrai*, tu *vivras*, etc.—*où la vérité prend les proportions de la fable*: c'est à dire où ce qui est réel semble être tellement au dessus de l'ordinaire que cela paraît impossible et, par conséquent, faux.—*coudoie*: *coudoyer* signifie marcher coude à coude, l'un près de l'autre.—*savons*: les temps primitifs: *savoir*; *sachant*; *su*; je *sais*, tu *sais*, il *sait*, etc.; je *sus*, tu *sus*, il *sut*, etc.; je *saurai*

tu sauras, etc.; irrégularité à l'impératif *sache, sachez, sachez*.
Recherchez tous les *attributs*, puis tous les *compléments des verbes* de la dictée.

ANALYSE

Un écrivain célèbre a dit: «Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire!»

Trois propositions:

PRINCIPALE: Un écrivain célèbre a dit:

COMPLÉTIVE DIRECTE de dit: Heureux (sont les peuples)

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de peuples: qui n'ont pas d'histoire.

Dans la seconde proposition il y a ellipse du verbe et inversion. L'ordre logique voudrait: Les peuples (qui n'ont pas d'histoire) sont heureux.

Cette remarque faite, l'analyse grammaticale de chaque mot n'offre aucune difficulté.

I

PAYSAGE D'AUTOMNE

C'est la saison des labours, où l'on dispose la terre pour les semailles du printemps et où l'on en stimule d'avance la fécondité et la libéralité.

Claude, qui est de l'école et de la race des vrais paysans, tranche lui aussi du soc de sa charrue tout son champ en sillon égaux. La terre fumante qu'il retourne dans le va-et-vient monotone de ses chevaux, se couche en vagues ondulantes semblables aux flots pressés du Richelieu sous les brises d'ouest.

Le sable des chaumes durcis grince sur le fer; tout le sol résiste et se lamente avant de s'entr'ouvrir sous la bienfaisante blessure qui le déchire sans merci.

Au bout du champ, l'attelage un instant arrêté pivote sur lui-même. Claude, d'un effort vigoureux de ses bras, retourne la charrue dont il replonge le fer luisant pour ouvrir un autre sillon, et de nouveau le sol tranché se penche, se renverse, s'abat en laissant voir toutes les racines profondes des herbes mises à nu.

Et ainsi, à perte de vue, aux flancs de la montagne, aux penchants des coteaux ou sur les vastes plaines, on voit disséminés partout les hardis laboureurs de Saint-Hilaire.

DOCTEUR CHOQUETTE, (Claude Paysan).

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—C'est la saison des labours: exprimez autrement: La saison des labours est arrivée.—où, pendant laquelle.—semailles: temps où l'on met les semences en terre.—stimulé: exciter, pousser.—paysans: habitants de la campagne qui cultivent la terre.—va-et-vient: nom composé invariable au pluriel: des va-et-vient.—s'entr'ouvrir: on élide l'e muet de la proposition entre employée comme préfixe devant un verbe: s'entr'aider, s'entr'aimer, etc.—sans merci: merci: sans pitié.—pivote: tourner sur place.—ouvrir: temps primitifs: ouvrir; ouvrant; ouvert; j'ouvre, tu ouvres, il ouvre, etc.; j'ouvris, tu ouvris, etc.; j'ouvrirai, tu ouvriras, etc. Ne pas confondre ouvrir avec rouvrir (re-ouvrir); il y a la même différence qu'entre tomber et retomber, prendre et reprendra, bâtir et rebâtir, etc.—à nu: locution adverbiale invariable.—aux flancs, aux penchants: pourquoi le pluriel? Les laboureurs cultivent les deux côtés de la chaîne de montagnes.—disséminés: s'accorde avec laboureurs auquel il se rapporte. Saint-Hilaire: paroisse du comté de Rouville dans la vallée du Richelieu.

Faire trouver tous les verbes et leurs sujets.

ANALYSE

Claude, d'un effort vigoureux de ses bras, retourne la charue dont il replonge le fer luisant pour ouvrir un autre sillon.

Deux propositions :

1.—PRINCIPALE : Claude, d'un effort vigoureux de ses bras, retourne la charrue.

2.—COMPLÉTIVE de charrue : dont il replonge le fer luisant pour ouvrir un autre sillon.

Il est à remarquer que cette complétive a la valeur d'une principale coordonnée car on dirait aussi bien : *et en replonge le fer*, etc.

d'un effort : compl. circ. de retourne car il répond à la question *comment?*

dont : pron. relatif, compl. déterm. de fer ; il replonge le fer de quoi? de elle (la charrue).

ouvrir : compl. indir. de replonge ; il replonge pourquoi? pour ouvrir.

Après ces remarques, faire l'analyse de tous les mots.

Enseignement anti-alcoolique

PHRASES À ANALYSER

(Après les avoir écrites au tableau noir).

—Si les hommes connaissaient mieux le démon de l'intempérance, celui-ci ferait moins de victimes parmi eux.—(L'abbé C. Larocque.)

—L'intempérance est un vice particulier, une passion qui s'acquiert.—(L'abbé C. Larocque.)

—Les débits de boisson sont le fléau de notre population.

—L'intempérance est l'un des plus grands dangers qui menacent aujourd'hui les Canadiens.—(L'abbé C. Larocque.)

—La sobriété est la mère de toutes les vertus ; au contraire les excès dans le boire et le manger entraînent dans tous les vices.—(Origène.)

DICTÉE

L'INTEMPÉRANCE

L'intempérance est le plus terrible ennemi du travail, non seulement parce qu'elle prive l'homme des moyens de gagner sa vie honorablement, mais encore parce qu'elle le rend l'objet du mépris universel. Quelle est donc l'ambition de l'ouvrier sur cette terre ; si ce n'est d'acquérir un peu de bonheur, d'être le maître chez lui, et de faire quelques épargnes, pour n'avoir pas à appréhender la misère dans sa vieillesse.—(Rév. T. C. Conarty.)

EXERCICE.—Indiquer tous les mots compléments de la dictée.

REDACTION

Vostra frère fréquente le cabaret. Vous lui écrivez pour lui montrer le tort qu'il fait aux siens et à lui-même en se livrant à cette mauvaise habitude.

Mon cher frère,

J'ai eu une grande peine hier... M. X. nous avait fait à l'école une leçon sur l'action de l'alcool sur les organes et il avait terminé par la réponse à cette question : « Comment on devient alcoolique? » Figure-toi qu'en sortant, un de mes camarades a dit méchamment : « C'est comme Gaspard qui va presque tous les jours au cabaret, il finira comme les gens dont M. X. a parlé. » O mon cher frère, si tu savais quel

tort tu nous fais et tu fais à toi-même, tu romprais au plus vite avec les amis qui t'entraînent, avec le commencement d'habitudes qu'ils t'ont donné. Notre père vieillit, tu le sais, notre mère est souvent malade, tu es l'aîné et nous dois l'exemple à tous, bon ouvrier déjà et bon garçon comme tu l'es, tu ne demandais pas mieux que de nous aider pendant quelques années. Regarde comme tout est changé depuis qu'au lieu de passer tes soirées en famille, tu vas passer ton temps au cabaret: tu rentres tard, souvent tu fais du bruit, crois-tu que nous ne le sachions pas, quel exemple pour Edouard, pour Pierre, pour moi? Le père gronde, c'est son droit et son devoir; tu ne l'écoutes guère, mais le lendemain travailles-tu bien? Et sais-tu pourquoi notre mère est si triste depuis quelque temps? Sais-tu qu'elle se prive de beaucoup de choses et que je l'ai entendu dire: on ne peut plus mettre de viande dans les pommes de terre si Gaspard ne donne plus rien.

Et pour toi, mon cher frère, pense à tout ce que tu perds chaque jour: je ne parle pas de ton argent qui s'en va comme l'eau coule, mais de ta santé qui n'est plus si robuste, ta gaieté qui fait place à une mauvaise humeur, un agacement perpétuel, de ton amour du travail et de ta capacité; l'autre matin tu sais bien comme tes mains tremblaient et combien de fois tu as dû t'y reprendre pour ajuster la pièce que tu tenais dans l'atelier; tu perds ta réputation, on commence à dire devant nous: « Il est bien changé, Gaspard, il n'a plus le même air » et d'autres choses pareilles et surtout, mon cher Gaspard, ta dignité et ta conscience de chrétien, que deviennent-elles?

Pardonne-moi cette liberté fraternelle, mais tu sais bien ce que sont devenus le grand Jérôme et Jean-Marie, qui furent tes camarades de première communion... O mon Gaspard, quand je les aperçois couchés sur la route ou tracer des festons en chancelant sans pouvoir retourner chez eux, je me mets à trembler pour toi.

Reviens, mon cher Gaspard, aux bonnes traditions de la famille, aux principes de ton éducation chrétienne, viens dimanche à la messe avec nous, tes mauvais amis comprendront, et au lieu de les suivre, viens à la conférence du patronage, tu verras que tu goûtes un plaisir plus franc, plus intelligent, plus digne que le moment de satisfaction dangereuse que tu penses trouver au cabaret.

A dimanche, Gaspard, je te serre fraternellement la main.

HENRI,

(L'Ecole Française.)

MATHÉMATIQUES : ARITHMÉTIQUE, CALCUL MENTAL, ETC.

35. Combien de mois dans 2 ans et $\frac{1}{2}$? 30 mois.
36. Combien de mois dans 3 ans et $\frac{1}{4}$? 39 mois.
37. Combien de mois dans 4 ans $\frac{1}{3}$? 52 mois.
38. Combien d'onces dans 2 livres et $\frac{1}{2}$ de fromage? 40 onces.
39. Combien d'onces dans 3 livres et $\frac{1}{4}$ de beurre? 52 onces.
40. Combien de pintes dans 5 gallons et $\frac{1}{2}$? 22 pintes.
41. Combien de pintes dans 6 gallons et $\frac{1}{4}$? 25 pintes.
42. Combien de pintes dans 7 gallons et $\frac{3}{4}$? 31 pintes.
43. Combien de chopines dans 3 gallons et $\frac{1}{2}$? 28 chopines.
44. Combien de chopines dans 5 gallons et $\frac{1}{4}$? 42 chopines.
45. Combien de chopines dans 6 gallons $\frac{3}{4}$? 54 chopines.
46. Combien de pouces dans une verge et $\frac{1}{2}$? 54 pouces.
47. Combien de pouces dans 1 verge et $\frac{1}{4}$? 45 pouces.
48. Combien de pouces dans 1 verge et $\frac{3}{4}$? 63 pouces.
49. Dans 90 pouces combien y a-t-il de verges? 2 verges et $\frac{1}{2}$.
50. Dans 4 pieds combien y a-t-il de verges? 1 verge et $\frac{1}{3}$.
51. Dans 14 pieds combien y a-t-il de verges? 4 verges et $\frac{2}{3}$.

52. Dans 40 pommes combien y a-t-il de douzaines ? 3 douzaines et $1/3$.
 53. Dans 30 pommes combien de douzaines ? 2 douzaines et $1/2$.
 54. Dans 39 pommes combien de douzaines ? 3 douzaines et $1/4$.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

16. Un marchand a reçu 26 douzaines d'oranges dans deux caisses, dont l'une contient 54 oranges de plus que l'autre. Combien y a-t-il d'oranges dans chaque caissé ?

Solution : $26 \times 12 = 312$, nombre d'oranges dans les deux caisses ;
 $312 - 54 = 258$, deux fois le nombre d'oranges qu'il y a dans la plus petite caisse ; $258 \div 2 = 129$, le nombre d'oranges dans la plus petite caisse ;
 $129 + 54 = 183$, nombre d'oranges dans la plus grande caisse.

17. Joseph gagne 52 ¢ par jour ouvrable, et sa dépense journalière est de 25 ¢ ; au bout de 3 mois, dont 2 de 31 jours et 1 de 29, il a reçu \$15.72. Combien lui redoit-on, sachant que dans ce temps il a eu 13 jours de repos ? Il a payé \$15.08 sur ses dépenses. Que redoit-il ? à combien s'élevent ses économies ?

Solution : $(2 \times 31) + 29 = 91$, le nombre total de jours ; $91 - 13 = 78$, nombre de jours de travail ; $78 \times 52 \text{ ¢} = \40.56 , ce qu'il a gagné.
 $\$40.56 - \$15.72 = \$24.84$, ce qu'on lui redoit.
 $25 \text{ ¢} \times 91 = \22.75 , sa dépense totale ; $\$22.75 - \$15.08 = \$7.67$, ce qu'il doit.

$\$40.56 - \$22.75 = \$17.81$, montant de ses économies.

18. Si une personne avait \$375 de plus qu'elle n'a, elle pourrait payer une somme de \$1510, et il lui resterait \$74. Quelle somme a-t-elle ?

Solution : Après avoir payé \$1510, il lui resterait \$74, donc avant de payer \$1510 elle aurait $\$1510 + \$74 = \$1584$; pour avoir cette somme il lui manque \$375 ; en conséquence elle a $\$1584 - \$375 = \$1209$. Réponse.

19. Deux personnes vont à la rencontre l'une de l'autre et se mettent en route au même moment aux deux extrémités d'une route de 9432 verges. Si la première parcourt 5 verges pendant que la 2^{de} n'en parcourt que 3, à quelle distance du point de départ de la première ces deux personnes se rejoindront-elles ?

Solution : Les deux voyageurs font à eux deux 5 verges + 3 verges = 8 verges dans un certain temps : on cherche combien de fois 8 verges est contenu dans la distance totale 9432 verges ; $9432 \div 8 = 1179$; donc la première fera 1179 fois 5 verges = 5895 verges et la 2^{ème} fera 1179 fois 3 verges = 3537 verges.

20. Un marchand coutelier a acheté d'une fabrique 672 couteaux de table qu'il a payés à raison de \$1.95 la douzaine, et il a reçu le treizième gratis : sachant qu'il a revendu tous ses couteaux 25 ¢ pièce, on demande combien il a gagné sur ce marché ?

Solution : Les couteaux ont coûté au marchand $(\$1.95 \times 672) \div 13 = \100.80 ; ils ont été revendus $\$0.25 \times 672 = 168$.
 $\$168 - \$100.80 = \$67.20$, le bénéfice.

Autre solution : Les couteaux ont été achetés à raison de \$1.95 pour 13 :
 $\$1.95 \div 13 = 15\text{¢}$ le prix payé pour 1 couteau.
 25¢ le prix de vente d'un couteau — 15¢, le prix d'achat = 10¢, le bénéfice sur 1 couteau ; le bénéfice sur 672 couteaux = $10\text{¢} \times 672 = \67.20 .

21. Dans un atelier, il y a 36 ouvriers, payés les uns à raison de \$1.50 par jour, et les autres à raison de \$2.25. Le samedi soir, il a été déboursé pour le paye de la semaine une somme de \$360. Combien y a-t-il d'ouvriers de chaque catégorie ?

Solution : Pour une semaine, ou 6 jours de travail, on paie \$360 ; donc, pour 1 jour on paie $\$360 \div 6 = \60 .

En supposant les 36 ouvriers payés à \$1.50 par jour, la dépense d'un jour serait de $\$1.50 \times 36 = \54 . On a donc $\$60 - \$54 = \$6$ à répartir entre les ouvriers qui reçoivent \$2.25, c'est-à-dire 75¢ en plus. Donc il y aura autant de ces ouvriers que 75¢ sera contenu de fois dans \$6 ; $\$6 \div \$0.75 = 8$. Il y a donc 8 ouvriers à \$2.25 et $36 - 8 = 28$ ouvriers à \$1.50.

22. Un père de famille gagne \$2.25 par jour. Il veut économiser \$218.75 par an ; il se repose le dimanche et 13 autres jours ; combien peut-il dépenser par jour ?

Solution : 52 dimanche + 13 autres jours = 65 jours qu'il ne travaille pas : $365 - 65 = 300$ jours de travail.

$\$2.25 \times 300 = \675 , ce qu'il gagne dans une année.

$\$675$ ce qu'il gagne — \$218.75, ce qu'il économise = \$456.25, ce qu'il peut dépenser par année.

$\$456.25 \div 365 = \1.25 , ce qu'il peut dépenser par jour.

23. Un ouvrier dépense 92¢ par jour pour l'entretien de sa maison ; au bout d'un an, après avoir payé ses dépenses avec le gain qu'il a fait, en travaillant 26 jours par mois, il trouve qu'il a mis de côté \$179. Combien gagne-t-il par jour de travail ?

Solution : $92\text{¢} \times 365 = \335.80 , sa dépense annuelle ; \$335.80, sa dépense annuelle + \$179, ce qu'il a économisé = \$514.80, son gain annuel.

$26 \times 12 = 312$, le nombre de jours de travail.

$\$514.80 \div 312 = \1.65 , le gain journalier.

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

12. A peut faire un certain ouvrage en 3 heures, ce qui est 2 fois le temps que B et C travaillant ensemble mettraient à le faire ; A et C travaillant ensemble ne mettraient que 1 heure et $\frac{1}{3}$. Combien d'heures B et C travaillant seul mettraient-ils chacun à le faire ?

Solution : 3 heures = 2 fois le temps que mettraient B et C ensemble ; donc B et C mettraient $\frac{3}{2}$ heures, ou 1 heure et $\frac{1}{2}$.

Dans 1 heure A fait $\frac{1}{3}$ de l'ouvrage ; travaillant avec C l'ouvrage est terminé dans 1 heure et $\frac{1}{3}$; dans 1 heure et $\frac{1}{3}$ A fait 1 et $\frac{1}{3}$ fois, ou $\frac{4}{3}$ de fois $\frac{1}{3}$ de l'ouvrage = $\frac{4}{3} \times \frac{1}{3} = \frac{4}{9}$ de l'ouvrage.

Tout l'ouvrage ou $\frac{9}{9} - \frac{4}{9} = \frac{5}{9}$, la partie faite par C en $\frac{4}{3}$ d'heure.

$5/9$ de l'ouvrage prennent $4/3$ d'heure ; $1/9 = 4/3 \div 5$, et $9/9 = (4/3 \div 5) \times 9 = 4/3 \times 9/5 = 2$ heures et $2/5$, le temps que C mettrait seul.

Dans 1 heure C fait une partie de l'ouvrage représentée par une fraction dont le numérateur est 1 et le dénominateur est 2 et $2/5$, ce qui égale $5/12$ de l'ouvrage ; mais B et C travaillant ensemble prennent $3/2$ heures pour faire le tout ; dans $3/2$ heures C fera $3/2$ fois $5/12 = 15/24$ de l'ouvrage ou $5/8$; $8/8 - 5/8 = 3/8$, la partie de l'ouvrage que B fait dans $3/2$ heures. $3/8 = 3/2 ; 1/8 = 1/2 ; 8/8 = 8/2$ heures = 4 heures.

13. A peut faire un ouvrage en 27 jours ; B peut faire le même ouvrage en 15 jours. A après avoir travaillé à cet ouvrage pendant 12 jours est remplacé par B, qui lui travaille pendant 5 jours ; à son tour B est remplacé par C qui termine l'ouvrage en 4 jours. Combien de jours C aurait-il mis à faire tout l'ouvrage ?

Solution : Dans 1 jour A fait $1/27$ de l'ouvrage ; dans 1 jour B fait $1/15$. Pendant les 12 jours qu'A a travaillé il a fait $12/27 = 4/9$; pendant les 5 jours que B a travaillé, il a fait $5/15 = 1/3$. Avant l'arrivée de C il y avait donc $4/9 + 1/3 = 7/9$ de fait. C a fait le reste $9/9 - 7/9 = 2/9$ en 4 jours, $1/9 = 4/2 = 2$ jours et $9/9 = 2$ jours $\times 9 = 18$ jours, le temps que C mettrait.

14. Si les $.3$ d'une propriété valent \$7500, quelle est la valeur des $.48$ de la même propriété ?

Solution : $(\$7500 \times .48) \div .3 = \12000 . Réponse.

15. Si les $2/5$ de 1 et $1/4$ fois une propriété valent \$300, quelle est la valeur d'une partie de la propriété représentée par la fraction dont le numérateur est 2 et $1/2$ et le dénominateur $5/14$?

Solution : $2/5$ de 1 et $1/4 = 1 \ 1/4 \times 2/5 = 5/4 \times 2/5 = 1/2$. La fraction dont le numérateur est 2 et $1/2$ et le dénominateur $= 5/14$ est égale à $5/2 \div 5/14 = 5/2 \times 14/5 = 7$ fois la propriété. $1/2$ de la propriété vaut \$300 ; la propriété entière vaut $\$300 \times 2 = \600 ; 7 fois la propriété vaut $\$600 \times 7 = \4200 . Réponse.

16. Si les $5/7$ d'une cargaison valent \$16000, quelle est la valeur des $2/3$ des $7/8$ du reste de la cargaison ?

Solution : $7/7 - 5/7 = 2/7$, le reste de la cargaison. $2/7 = \$16000$; $1/7 = \$16000 / 5$ et $2/7 = (\$16000 / 5) \times 2 = \6400 ;

Il s'agit maintenant de trouver les $2/3$ des $7/8$ de $\$6400 = \3733 et $1/3$.
17. Le coût d'un festin est fourni par 3 personnes de la manière suivante : A contribue $1/3$; B, une somme égale aux $6/5$ de ce qu'A a contribué et C donne \$2.50. Quel est le coût ?

Solution : les $6/5$ de $1/3 = 2/5$.
A et B ensemble ont contribué $1/3 + 2/5 = 11/15$; C a contribué le reste ou $15/15 - 11/15 = 4/15$; $4/15 = \$2.50$; $15/15 = (\$2.50 \times 15) \div 4 = \$37\ 1/2$.

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

11. Quel capital faut-il prêter à 8% pendant 10 ans pour que le capital avec les intérêts réunis forment au bout de ce temps \$3213 ?

Solution : \$1 à 8% devient au bout de 10 ans \$1.80 ;
Autant de fois qu'il y a \$1.80 dans \$3213, autant de fois il y a \$1 dans le capital cherché.
 $\$3213 \div \$1.80 = \$1785$. Réponse.

12. Si une personne dépense en 4 mois ce qu'elle gagne en 3 mois, combien économisera-t-elle en 1 an, en supposant qu'elle gagne \$420 tous les 6 mois ?

Solution : $\$420 \div 6 = \70 , ce qu'elle gagne par mois ;
 $(\$70 \times 3) = \210 , ce qu'elle gagne en 3 mois et ce qu'elle dépense en 4 mois ;
 $\$210 \div 4 = \52.50 , ce qu'elle dépense par mois.
 $\$70 - \$52.50 = \$17.50$, ce qu'elle économise par mois.
 $\$17.50 \times 12 = 210$, ce qu'elle économise par année.

13. A reçoit \$1.25 pour chaque jour de travail à condition de payer 80¢ pour chaque jour de chômage. Au bout de 75 jours il reçoit \$69.15. Combien de jours a-t-il été inoccupé ?

Solution : S'il avait travaillé tout le temps il aurait reçu $\$1.25 \times 75 = \93.75 . Ce qu'il a perdu pour les jours qu'il n'a pas travaillé = $\$93.75 - \$69.15 = \$24.60$. Chaque jour de chômage représente une diminution de $\$1.25 + \$0.80 = \$2.05$ dans la somme qu'il devait recevoir.
 $\$24.60 \div \$2.05 = 12$, le nombre de jours qu'il n'a pas travaillé.

14. A place \$552 dans des *déventures* rapportant 3 1/4% lorsque ces *déventures* sont à 8% au-dessus du pair ; B place \$679 dans des 3% lorsqu'elles sont à 3% au-dessous du pair. Quelle est la différence entre les revenus ?

Solution : Une *déventure* de \$1 à 8% au-dessus du pair se vend \$0.92 ;
 $\$552 \div .92 = \600 , ainsi avec \$552 on peut acheter des *déventures* au montant de \$600 ; ces *déventures* rapportent 3 1/4% ; $\$600 \times .03 \frac{1}{4} = \19.50 , le revenu de A.

Une *déventure* de \$1 à 3% au-dessous du pair coûte \$0.97 ;
 $\$679 \div .97 = \700 ; ainsi avec \$679 on peut acheter des *déventures* au montant de \$700 ; ces *déventures* rapportent 3% ; $\$700 \times .03 = \21 , le revenu de B.

$\$21 - \$19.50 = \$1.50$, différence entre leurs revenus. Réponse.

15. A quel taux faut-il prêter \$125 pendant 1 an et 1/2 pour que l'intérêt soit de \$13.12 1/2 ?

Solution : $\$125 \times .01 \times 3/2 = \1.875 , l'intérêt de 125 à 1%, pour 1 an et 1/2.

$\$13.125 \div \$1.875 = 7$. Réponse 7%.

16. Si 9 hommes ou 16 femmes peuvent faire un certain ouvrage en 144 jours, combien de jours 7 hommes et 9 femmes, travaillant ensemble, mettraient-ils ?

Solution : 9 hommes prennent 144 jours ; 1 homme prendrait $144 \times 9 = 1296$ jours ; 1 homme dans 1 jour ferait $1/1296$ de l'ouvrage ; 7 hommes dans 1 jour feraient $7/1296$ de l'ouvrage.
 16 femmes prennent 144 jours ; 1 femme prendrait $144 \times 16 = 2304$ jours ; 1 femme dans 1 jour ferait $1/2304$ de l'ouvrage et 9 femmes dans 1 jour feraient $9/2304 = 1/256$ de l'ouvrage.
 7 hommes et 9 femmes, travaillant ensemble, feraient dans 1 jour $7/1296 + 1/256 = 193/20736$ de l'ouvrage ; $193/20736 = 1$ jour ; $1/20736 = 1/193$ de jour et $20736/20736 = 1/193 \times 20736 = 107$ jours et $85/193$.

ALGÈBRE

NOTE.—Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

23. On veut faire avec \$9400 trois placements : l'un à 3%, le second à 4%, le troisième à 5%, de manière que chacun produise le même revenu. Quels sont ces trois placements ?

24. Trouvez un nombre de 3 chiffres sachant que le chiffre des centaines est double du chiffre des dizaines, que le chiffre des dizaines est double du chiffre des unités et que si, de ce nombre, on retranche le nombre retourné, le reste est 594.

25. Une personne place les $3/7$ de sa fortune à 5%, et divise le reste en deux parts qu'elle place, la première à 6% et la seconde à 3%. Elle se fait ainsi un revenu de \$3720. On demande de calculer cette fortune sachant que les deux derniers placements produisent le même revenu.

SOLUTIONS

23. Soit, $100x$ le premier placement ; $100y$ le deuxième ; $100z$ le troisième.

Alors $300x/100 = 3x$, le revenu du 1er placement ;

$400y/100 = 4y$, le revenu du 2e placement ;

$500z/100 = 5z$, le revenu du 3e placement.

$100x + 100y + 100z = 9400$; divisant par 100 on a :

$$x + y + z = 94 \dots\dots\dots (1)$$

$$3x = 4y = 5z \dots\dots\dots (2)$$

Multipliant (1) par 3 et plaçant l'équation $3x = 4y$, ou ce qui est la même chose $3x - 4y = 0$, au-dessous on a :

$$3x + 3y + 3z = 282 \quad (3)$$

$$3x - 4y = 0 \quad (4)$$

Soustrayant (4) de (3) on a : $7y + 3z = 282$ (5) Posons

l'équation $4y = 5z$, ou $4y - 5z = 0$

au-dessous de (5) :

$$4y - 5z = 0 \quad (6)$$

Multipliant (5) par 5 et (6) par 3 on a :

$$35y + 15z = 1410 \quad (7)$$

$$12y - 15z = 0 \quad (8)$$

Ajoutant (8) à (7) on a :

$$47y = 1410 \quad (9)$$

$$\text{d'où } y = 1410/47 = 30$$

et $100y = 30 \times 100 = \$3000$, placement à 4%.

Substituant 210 la valeur de $7y$ à $7y$ dans (5) on a : $210 + 3z = 282$.

Transposant on a : $3z = 282 - 210 = 72$; d'où $z = 72/3 = 24$; et $100z = 24 \times 100 = 2400$, placement à 5%.

Substituant 120 la valeur de $4y$ à $4y$ dans (4) on a: $3x - 120 = 0$.

Transposant on a: $3x = 120$

$$\text{d'où } x = 120/3 = 40$$

et $100x = 40 \times 100 = 4000$, placement à 3%.

24. Soit x le chiffre des unités, alors $2x$ le chiffre des dizaines et $4x$ le chiffre des centaines.

Le nombre sera $400x + 20x + x = 421x$.

Le nombre retourné sera $100x + 20x + 4x = 124x$

$$421x - 124x = 594$$

$$297x = 594$$

d'où $x = 594/297 = 2$, le chiffre des unités.

$2x = 2 \times 2 = 4$, le chiffre des dizaines.

$4x = 2 \times 4 = 8$, le chiffre des centaines.

Le nombre est donc 842.

25. Soit $21x$ sa fortune; alors $3/7$ de $21x$, ou $9x$ à 5%.

$21x - 9x = 12x$ le reste.

Pour que la part placée à 3% produise un revenu égal à celui de la part à 6%, il est évident que celle à 3% doit être double de celle à 6%. Il faut donc diviser $12x$ dans le rapport des nombres 2 et 1, c'est-à-dire $8x$ à 3% et $4x$ à 6%.

Le revenu de la 1ère part = $9x \times 5/100 = 45x/100$;

le revenu de la 2e part = $4x \times 6/100 = 24x/100$;

le revenu de la 3e part = $8x \times 3/100 = 24x/100$.

$45x/100 + 24x/100 + 24x/100 = 3720$. Multipliant par 100 on a: $45x + 24x$

$$+ 24x = 372000$$

$$93x = 372000$$

$$x = 372000$$

$$\frac{93}{93} = 4000$$

$$21x = 4000 \times 21 = \$84000. \text{ Rép.}$$

PRISME POLYGONAL DROIT

Un prisme est *triangulaire, quadrangulaire, pentagonal, etc.*, suivant que sa base est un triangle, un quadrilatère ou un pentagone, etc.

Le *développement* de la surface du prisme polygonal droit forme un rectangle dont une des dimensions est le périmètre de la base du prisme, et l'autre l'arête du même prisme; on ajoute à cela les polygones des deux bases.

La *surface latérale* égale le produit du périmètre de la base par la hauteur.

La *surface totale* égale la surface latérale, plus celle des deux bases.

Le *volume* égale le produit de la surface de la base par la hauteur.

140. Un prisme en fonte a pour hauteur 9 pouces et pour base un triangle équilatéral dont le côté est de 2 pouces. Quelle est sa surface et quel est son volume?

SOLUTION.—Le *développement* de la surface du *prisme triangulaire*, est formé de trois rectangles et de deux triangles.

La *surface latérale* égale le produit du périmètre de la base par la hauteur ou arête latérale.

La *surface totale* égale la surface latérale plus la surface des deux triangles des bases.

Le périmètre de la base = $2 \times 3 = 6$; $6 \times 9 = 54$: la surface latérale. La base est un triangle équilatéral de 2 pouces de côté: pour trouver la surface d'un triangle équilatéral, on multiplie le carré du côté par .433. Le carré de 2 = 4: $4 \times .433 = 1.732$: $1.732 \times 2 = 3.464$, la surface des deux bases: 54, surface latérale + 3.464, surface des deux bases = 57.464 pouces carrés, la surface totale.

Le volume = 1.732, la surface de la base \times 9, la hauteur = 15.558 pieds cubes.

141. Un prisme a pour base un pentagone régulier dont le côté est de 2 pieds et la hauteur de 15 pieds. Quelle est sa surface et quel est son volume?

SOLUTION.—Le *développement* de la surface du prisme pentagonal est formé de cinq rectangles et de deux pentagones.

Le périmètre de la base = $2 \times 5 = 10$ pieds; $10 \times 15 = 150$ pieds, surface latérale.

La base est un pentagone de 2 pieds de côté; pour trouver la surface d'un pentagone régulier on multiplie le carré du côté par 1.720447.

Le carré de 2 = 4; $4 \times 1.720,477 = 6,881,908$, surface d'une des bases; $6,881,908 \times 2 = 13,763,816$, surface des deux bases;

150, surface latérale + 13,763,816, surface des 2 bases = 163,763,816, surface totale.

Le volume = $6,881,908 \times 15 = 103,22862$ pieds cubes.

142. Une colonne prismatique a pour base un octagone régulier de 5 pieds 3 pouces de côté, et pour hauteur 45 pieds; quelle est sa surface totale, et quel est son volume?

SOLUTION.—(5 pieds 3 pouces) $\times 8 = 42$ pieds périmètre de la base; $42 \times 45 = 1890$, surface latérale;

Pour trouver la surface d'un octagone on multiplie le carré du côté par 4, 828,427;

Le carré de 5 pieds 3 pouces ou de 5.25 = 27.5625; $27.5625 \times 4,828,427 = 133.08$

+ surface de la base;

$133.08 \times 2 = 266.16$, surface des deux bases;

1890, surface latérale + 266.16, surface des 2 bases = 2,156.16, surface totale.

Le volume = $133.08 \times 45 = 5988.6$ pieds cubes, le volume.

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION

6. Un trapèze isocèle a deux bases de 40 pieds et 22 pieds. Les deux autres côtés ont chacun 15 pieds. Trouvez la surface du trapèze.

7. La petite diagonale d'un losange a 12 verges. Son côté a 25 verges. Calculez sa surface.

8. Calculez la surface d'un cercle dont la circonférence mesure 21 verges.

9. Calculez la surface d'un secteur dont la base est un arc de 45 degrés et dont le rayon à 8 verges.

10. Si le diamètre d'un cercle est de 18 pouces, quelle est la circonférence d'un cercle de trois fois la surface de la première?

SOLUTIONS

6. Si du point de contact des côtés avec la base supérieure on abaisse des perpendiculaires sur la base inférieure, le trapèze se trouve divisé en trois parties: un rectangle, ayant pour base 22 verges et pour hauteur la hauteur du trapèze; et deux triangles rectangles égaux ayant chacun pour base 9 pieds, pour hauteur, la hauteur du trapèze, et pour hypoténuse les côtés non parallèles du trapèze, 15 verges.

La hauteur d'un triangle rectangle ayant pour hypoténuse 15 pieds et pour base 9 pieds = la racine carrée de $(15^2 - 9^2) = 12$, hauteur du triangle et aussi du trapèze. $(40 + 22) \div 2 = 31 =$ la moitié de la somme des bases; $31 \times 12 = 372$, surface du trapèze.

7. Les diagonales d'un losange se coupent à angles droits et en leur milieu; elles partagent le losange en 4 triangles rectangles égaux.

Chacun de ces triangles rectangles a pour base la moitié de 12, c'est-à-dire 6 et pour hypoténuse 25; la hauteur = la racine carrée de $(25^2 - 6^2) = 24.26$ (presque) la moitié de l'autre diagonale.

Pour trouver la surface il suffit de multiplier une des diagonales par la moitié de l'autre: $24.26 \times 12 = 291.12$, surface.

8. Pour trouver la surface d'un cercle au moyen de la circonférence, multipliez le carré de la circonférence par .07958.

$21^2 \times .07958 = 35.09478$ verges carrées.

9. Un secteur de 45 degrés est le huitième du cercle.

Pour trouver la surface d'un cercle au moyen du rayon, multiplier le carré du rayon par 3.1416.

$(8^2 \times 3.1416) \div 8 = 25.1328$ verges carrées.

10. *Remarque*: Les surfaces de deux figures semblables sont dans le même rapport que les carrés de leurs côtés homologues; en parlant de cercles il faut dire de leurs rayons, diamètre, circonférences, etc.

Soit 1, la surface du premier cercle, alors la surface du deuxième cercle sera 3. Soit x , le diamètre du deuxième cercle.

Nous avons maintenant la proportion suivante: $3/1 = x^2/18^2$; d'où $3 \times 18^2 = x^2$, d'où $972 = x^2$, d'où $x =$ la racine carrée de $972 = 31.177$, le diamètre du deuxième cercle.

$31.177 \times 3.1316 = 97.94$ la circonférence.

LESSONS IN ENGLISH

KINDS OF SENTENCES

Write sentences telling something about: *birds, Newfoundland dogs, the well, the St. Lawrence, bees, Montreal.*

ANSWERS.—The birds are singing in the trees.—Newfoundland dogs are good swimmers.—The well in our yard is very deep.—The St. Lawrence is the greatest river in North America.—Bees make honey.—Montreal is the largest city in Canada.

All the above sentences tell something.

A SENTENCE WHICH TELLS SOMETHING IS A DECLARATIVE SENTENCE

A declarative sentence is followed by a period.

Write sentences asking something about: *bees, the birds, the well, Mary, Champlain, bakers, cows, the man who founded Montreal.*

What do bees make? Where are the birds singing? How deep is the well in your yard? What had Mary? What City did Champlain found? What do bakers make? What do cows give us? Who founded Montreal?

These sentences do not tell anything; they ask a question.

A SENTENCE WHICH ASKS A QUESTION IS CALLED

AN INTERROGATIVE SENTENCE

This mark (?) is used at the end of a question, and is called an interrogation point.

Write the following letter from dictation and underline the interrogative sentences:

My dear Sister,

Chateau-Richer, Oct. 14, 1904.

What do you think I am going to send you? A picture of good old Nero. Are you not surprised?

We took him to town yesterday to have his picture taken, and such a time as we had. For a long time he would not keep still, but barked and barked.

After a while he grew tired and then kept quiet long enough for us to get a very good picture. The photographer said one of the ears was blurred, but that it was the best picture he had ever taken of a dog.

I will send it just as soon as it is finished.

Your affectionate sister,

EDITH.

DICTATION

BUTTERED DECKS

A Dutch captain, on his way home from Ireland with a cargo of butter, put in at the Isle of Wight. There he found a number of other vessels riding at anchor,

and afraid to put to sea because of the pirates who were cruising about in the Channel. Being anxious to lose no time, the Dutchman made up his mind to risk the pirates, and so weighed anchor and stood out to sea. When he was only a few hours out, he saw a pirate vessel bearing down upon him. What was to be done? His vessel was too small and not well enough armed to fight; nor was she a fast enough sailer to escape by flight. In his perplexity, a bright idea occurred to him. He ordered his men to bring up about twenty kegs of butter from below. These were stove in, and the men, with bare feet, spread the butter thick over the deck, the sides, the ropes, and the spars.

This made everything so slippery that the men, barefooted as they were, could hardly stand. The work was barely finished when the pirate came alongside, and ordered the Dutch captain to surrender. This he pretended to do, and the pirates prepared to board his vessel and take possession. But they found getting on board extremely difficult,—so much so, that many of them fell into the sea; while those who succeeded after a severe struggle, in boarding the vessel, found themselves utterly unable to keep their feet on the deck. They were seized with terror, thinking the ship was bewitched; and, as quickly as they could, they slipped and slid and tumbled away, and regaining their own vessel, spread all sail and made off from the fatal ship. Thus the clever Dutchman was saved by the judicious use of a little butter.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Les institutions agricoles dans la Province de Québec

Plusieurs institutions ont été créées en notre Province pour le bien de l'agriculture, savoir:

1° Les Ecoles d'Agriculture actuellement au nombre de trois: celle d'Oka, dirigée par les RR. PP. Trappistes, religieux qui consacrent leur vie à la prière et aux travaux des champs. Ce sont des cultivateurs modèles.

Celle de Sainte-Anne de la Pocatière, en aval de Québec, sous la direction éclairée du Collège de cet endroit.

Enfin celle de Compton, conduite par un habile contre-maitre.

Nous possédons aussi l'Ecole Ménagère tenue par les Dames Ursulines de Roberval où les jeunes filles s'instruisent parfaitement, tout en conservant le goût et l'excellente habitude du travail manuel.

D'autres écoles ménagères seront construites sous peu à divers endroits de notre province.

Les jeunes gens assez instruits peuvent obtenir gratuitement leur entrée dans les écoles d'agriculture et y apprendre, non seulement la science agricole, mais les secrets de l'horticulture pratique, le soin et la taille des arbres fruitiers, la culture de la vigne, etc., les soins à donner aux bestiaux pour que leur entretien soit rémunérateur, les connaissances en industrie laitière, la fabrication du beurre et de divers fromages, etc., etc.

Plusieurs jeunes gens se sont créé un avenir heureux en puisant leur instruction pratique à ces écoles, où la nature nous est montrée comme un grand livre qui a Dieu lui-même pour auteur.

Les instituteurs et les institutrices feraient bien d'attirer l'attention des élèves sur l'utilité de ces écoles d'agriculture.

Le corps enseignant pourrait faire une belle propagande en ce sens.

O.-E. DALAIRE.

En récréation

Voici un amusement bien gentil que l'on pourrait facilement introduire à l'école primaire, pendant la récréation. Tout le monde sait l'air : *Il était une bergère*; voici de quelle façon on peut amuser fort joyeusement les enfants avec cette vieille chanson. Nous reproduisons ce qui suit de *l'Echo des deux Mondes*, de Chicago :

« Les paroles de cette ronde sont simples, et par conséquent adaptées d'une manière toute particulière à l'enfance. Les matériaux et l'action elle-même sont si variés, qu'ils affectent plus au moins directement chaque enfant en particulier.—Le jeu se pratique comme suit :

On forme un grand cercle. « Attention, » dit le directeur du jeu. « Harold vous êtes le mouton, Catherine, la maman mouton et Frédéric, le bébé mouton. »

Il n'y a qu'une famille entière qui puisse satisfaire les enfants, et le bébé est l'un des traits les plus importants. Une partie du cercle doit figurer la colline. Un banc d'école à l'autre bout du cercle représente la cuisine de la bergère. Un grand haltère représente la baratte.

Le Directeur.—« Donald, vous êtes le chien de la bergerie, gardez bien les moutons ! »

Le Directeur.—« Marguerite, vous êtes le petit chat. » Le cercle saute gaiement et chante la petite chanson qui imite le ron-ron d'un chat.

« Il était une bergère
Et ron, ron, ron, petit patapon,
Il était une bergère
Qui gardait ses moutons, ron, ron
Qui gardait ses moutons. »

Les moutons, maintenant rassasiés s'étendent et s'endorment, et le chien les garde. La bergère entre dans la maison et se met à faire le fromage. Le petit chaton se glisse en tapinois et essaie de s'approcher de la baratte. Le cercle danse en marchant en sens inverse.

« Elle fit un fromage,
Et ron, ron, ron, petit patapon,
Elle fit un fromage
Du lait de ses moutons ron, ron
Du lait de ses moutons.

Le chaton la regarde,
Et ron, ron, ron, petit patapon,
Le chaton la regarde
Avec un air glouton ron, ron
Avec un air glouton. »

Le cercle s'arrête maintenant et chante avec la bergère : »

« Si tu y mets la patte
Et ron, ron, ron, petit patapon,
Si tu y mets la patte
Tu auras du bâton ron, ron
Tu auras du bâton. »

Le petit chat, très effrayé à la vue du bâton se retire au grand plaisir des enfants. »

Revue mensuelle

Congrès des Libres-Penseurs à Rome.—La réforme de la musique sacrée.—Les Canadiens français et la Franc-Maçonnerie.—«Jean Talon,» le beau livre de M. T. Chapais, apprécié en Europe.—La mission de la jeunesse contemporaine.—Pie X et la jeunesse.—La question scolaire en Allemagne.—Les Evêques français et les Congrégations bannies.—La guerre Russo-Japonaise.—Le couronnement d'une madone du Très Saint Rosaire au Cap de la Madeleine.—La population canadienne-française et catholique dans les Cantons de l'Est.—Composition de la nouvelle Chambre des Communes à Ottawa.—La crise de l'école laïque en France.—La laïcisation de la Grammaire.

Les Libres-Penseurs de l'Europe, notamment ceux de France et d'Italie, se sont réunis en congrès, à Rome, en septembre dernier. Inspirée par les loges maçonniques, la Libre-Pensée a poussé l'audace jusqu'à aller affirmer dans la ville des Papes que l'Humanité s'émancipe de plus en plus du joug divin. La vanité et la haine seules ont pu amener quelques centaines d'insensés à nier ainsi l'existence de Dieu et l'autorité de son Église.

On sait que Sa Sainteté Pie X, dans un *Motu proprio* très clair, a ordonné la réforme de la musique sacrée. Depuis la publication de ce document pontifical, bien des pages ont été écrites sur ce sujet. A ce propos, *L'Etoile du Nord*, de Joliette, il y a déjà plusieurs semaines, a publié un article très bien fait dont voici un passage important :

« Il est vraiment curieux d'entendre certaines personnes raisonner—disons plutôt déraisonner—sur le chant sacré. D'après elles, le pape serait allé trop vite: il n'a pas prévu tout le mal qui va résulter de ses réformes. En interdisant à l'église les messes à grand orchestre, il va contribuer à éloigner beaucoup de personnes de l'assistance aux offices. J'en ai entendu de celles-là: il leur faut, disent-elles, du Gounod; sinon, adieu les douces émotions de la piété qui les berçaient au *Gloria* et au *Credo*. Fi donc! de ce vieux plain-chant démodé; c'était bon pour les âges d'ignorance, le moyen âge, quand les goûts étaient barbares: mais dans le vingtième siècle, quand tout a été refait par le progrès moderne pour l'avancement de l'humanité!! Lorsque le cœur, au lieu d'être à gauche comme autrefois, est maintenant à droite, le plain-chant n'est plus de mise. Et, pourtant, le Pape qui a reçu l'abondance de l'Esprit-Saint pour régir la sainte Église de Dieu, ordonne qu'il faut revenir aux traditions antiques et bannir des églises la musique profane qui change les temples en salles de théâtre. La chose se fera, car Pie X le veut; il chassera des églises les voleurs de la gloire de Dieu, tout comme Jésus en chassa les vendeurs et les hommes d'affaires pour les renvoyer à leurs bureaux.»

Les Canadiens doivent se tenir en garde contre les agissements de la Franc-Maçonnerie. Le Grand Orient, la faction la plus considérable de la maçonnerie française, a adopté la résolution suivante à son dernier *convent* :

« L'Assemblée générale du Grand Orient de France adresse à M. Combes, président du Conseil, le témoignage de ses chaleureuses sympathies et de son entière confiance. Elle l'engage à mener jusqu'au bout la lutte qu'il a courageusement entreprise pour défendre la République contre le cléricalisme, et pour faire aboutir les

réformes publiques, militaires, fiscales et sociales. Elle lui demande de faire discuter simultanément à la session de janvier, la séparation des Eglises et de l'Etat et la caisse des retraites ouvrières.»

Méfions-nous donc des adeptes des loges françaises qui viennent élire domicile au Canada.

Parlant du beau livre de M. Thomas Chapais, *Jean Talon, le Paris-Canada* dit : « L'ambition d'un auteur est sans doute satisfaite lorsqu'il est parvenu à donner au lecteur de son ouvrage l'idée qu'il se fait lui-même du personnage qu'il célèbre. Cela vaut les plus belles gloires du style. Et si, à cet objet pleinement atteint vient se joindre le solide mérite d'une forme précise et ample en même temps, on ne saurait désirer plus belle récompense pour son effort. »

Dans une superbe étude intitulée *La Mission de la Jeunesse Contemporaine*, le R. P. Vuillermet trace dans *Le Rosaire*, de Saint-Hyacinthe, un programme qui est à lire. En voici un passage :

« Si vous avez la légitime et patriotique ambition de voir votre pays grand et prospère, au premier rang parmi les nations qui se dévouent à l'œuvre de la civilisation, efforcez-vous d'élever le niveau intellectuel des âmes. Du même coup vous aurez largement contribué à grandir les aspirations et les désirs du peuple. Vous le déprendrez de ce terre à terre où il se traîne et qu'engendre un contact trop prolongé avec la matière. Vous lui mettrez de généreux sentiments au cœur. Vous verrez alors l'âme de ce peuple monter, se détourner avec dégoût de toutes les futilités avec lesquelles on cherche à l'amuser et où elle perd le meilleur de son esprit et de son bon sens. Vous la sentirez vibrer pour tout ce qui est grand. Les causes sacrées de la patrie, de la justice et de la vérité trouveront en elle de nombreux et vaillants défenseurs. »

L'éminent religieux conclut en disant :

« Donc, si nous voulons travailler efficacement à la grandeur et à la puissance de notre pays, ayons ce culte de la science, travaillons à élever son niveau intellectuel et moral. Mais ne l'oublions jamais, tous nos efforts seraient infructueux et vains, si nous ne donnions pas à cette science humaine, un contre-poids ou plutôt un principe vivificateur, la doctrine catholique. Pénétrons-nous des principes chrétiens, faisons-en l'âme de notre vie intellectuelle. Efforçons-nous en même temps que nous répandrons la science de maintenir dans le peuple ces principes d'où dépendent la vie, la sécurité de la société toute entière. Faisons-les revivre chez ces esprits qui menacent ruine, battus en brèche par des idées modernes comme par des machines de guerre. Vos études vous imposent cette tâche et vous décernent cet honneur. Souvenez-vous toujours de cette parole d'un grand orateur : *« C'est de l'état des esprits, dans une nation, que dérive toute la vie. Ce sont les têtes qui font un peuple, et non les bourses. »*

Le pape porte une paternelle affection à la jeunesse. En septembre dernier, les membres de l'*Association Catholique de la Jeunesse Française* sont allés présenter leurs hommages à Pie X. Voici les premières paroles prononcées par Sa Sainteté, en réponse à la protestation de fidélité à la foi catholique et au Saint Siège :

étr
cu
con

l'ass
aur
d'es
acti

une
nique
à-dire
de pr
fréq
d'écol
(le L
serait
de la
projet

Au
Frères,
tions q
quelque
S.
« Je
pression
évangéli
justice.
« Au
communa
paroles
de dévou
science p
« Si
immédiat
travaillent
dix ans,
aujourd'h
avoir si l
Mgr ?
me lettre
enseigner

« Réconforté par les nobles sentiments exprimés dans l'adresse qui vient de Nous être lue en votre nom, Nous remercions le Seigneur qui de temps à autre Nous procure de telles consolations et apporte à Notre faiblesse le courage nécessaire dans les combats que Nous avons à soutenir.

« Car votre protestation est vraiment consolante pour Nous. Elle Nous donne l'assurance qu'au milieu des difficultés dont est tourmentée l'heure présente, Nous aurons à Nos côtés, dans la lutte pour le bien, de très chers jeunes gens qui, unis d'esprit et de cœur à l'ombre de leur bannière où se lit la belle devise *piété, étude, action*, Nous conduiront à la victoire. »

En Allemagne, les catholiques gagnent du terrain tous les ans. Actuellement une question *scolaire* très intéressante est à se débattre devant les Chambres germaniques. On sait qu'en Allemagne l'enseignement primaire est confessionnel, c'est-à-dire qu'on enseigne la religion dans les écoles. Mais la population étant composée de protestants et de catholiques, il arrive assez souvent que les mêmes écoles sont fréquentées par des enfants catholiques et par des enfants protestants. Ce genre d'école est nommé *mixte*. Il y a quelques mois, la Chambre des députés de Prusse (le Landtag) a été saisie d'un projet de loi tendant à supprimer l'école *mixte*, qui serait remplacée par l'école confessionnelle *séparée*; là, les enfants devront être tous de la même religion et dirigés par un instituteur de leur croyance. Le principe de ce projet de loi a été admis par le Landtag. Les catholiques sont dans la jubilation.

Au lendemain de la loi barbare qui a jeté sur le pavé les Religieuses et les Frères, en France, plusieurs évêques ont écrit des lettres admirables aux Congrégations que le gouvernement français frappait avec une lâcheté revoltante. Voici quelques extraits de ces lettres :

S. Em. le cardinal Richard adresse aux Sœurs la lettre suivante :

« Je ne vous laisserai pas vous éloigner de vos maisons sans vous apporter l'expression de ma religieuse sympathie, je ne peux mieux la traduire que par la parole évangélique : Vous êtes bienheureuses, parce que vous souffrez persécution pour la justice.

« Au milieu de la tristesse profonde que nous éprouvons en voyant supprimer nos communautés enseignantes, nous n'aurons pas de pensées de découragement, ni de paroles d'amertume pour ceux qui vous frappent et vous interdisent votre mission de dévouement. Nous conservons l'invincible espoir que, sous la pression de la conscience publique, on sera forcé de vous rendre justice.

« Si l'on cherche, en effet, la cause des mesures prises contre vous, on reconnaît immédiatement qu'il n'y en a pas d'autre que la volonté des sectes maçonniques qui travaillent à détruire la religion chrétienne dans notre pays. Nous l'avons dit, il y a dix ans, en indiquant aux catholiques leur devoir social : « La question qui s'agit aujourd'hui est beaucoup plus haute que toutes les questions politiques. Il s'agit de savoir si la France restera chrétienne ou si elle cessera de l'être. »

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, adresse aux Frères et aux Sœurs de son diocèse une lettre où il montre le révoltant et abominable caractère des mesures qui frappent l'enseignement congréganiste.

Sa Grandur conclut :

« Après avoir caractérisé l'acte qui vous atteint, vous donnerai-je des conseils ? A quoi bon. Je ne puis que renouveler ceux que vous connaissez. Si vous n'avez d'autre moyen d'exister, sécularisez-vous. Si vous vous sécularisez, n'ayez pas peur de vous séculariser sur place. Les prophètes qui nous annonçaient que la sécularisation sur place serait toujours considérée comme un délit se sont trompés. La Cour de cassation vient de le leur faire voir. Elle a dit par ses arrêts que la sécularisation sincère peut s'opérer même dans le lieu où les religieux exerçaient précédemment, on s'en peut souvenir.

« Et maintenant, il ne me reste plus qu'un devoir à remplir, devoir pénible et doux.

« Au nom des parents qui vous avaient confié leurs enfants, au nom de l'Église, en mon nom personnel, je vous dis toute ma gratitude pour le passé, toutes mes condoléances pour le présent, et mes espoirs pour l'avenir.

« Je ne puis croire que la France s'accoutume à l'atmosphère de haine et d'intolérance à laquelle on veut la condamner.

« Je ne puis croire que vos prières, vos souffrances et vos larmes restent éternellement sans fruit.

« Un chrétien peut être malheureux, il n'est jamais désespéré.

« Je vous bénis tous et toutes avec respect. »

Mgr l'évêque de Soissons adresse aux supérieurs des congrégations enseignantes de son diocèse une lettre où nous lisons :

« Du milieu des ruines accumulées autour de vous, redressez-vous, reposez les pierres de vos œuvres, rebâissez l'édifice à peu près écroulé. Sous un autre costume, avec le nom de votre père, redevenus simples citoyens français, travaillez encore au salut de l'enfance, de la jeunesse, de la France, en vous drapant dans le morceau de liberté qui vous reste et en restant jusqu'à la pauvreté, jusqu'à l'abandon, jusqu'à la vieillesse, jusqu'à la mort, les serviteurs de la patrie et de l'Église.

« C'est dans cet espoir que je vous adresse, mes chers Frères et mes chères Sœurs, ma sympathique vénération pour vos douleurs et ma paternelle bénédiction pour votre salut. »

Mgr l'évêque d'Évreux écrit de Plombières au Frère supérieur des écoles chrétiennes de sa ville épiscopale :

« La ville d'Évreux ne verra plus votre robe pauvre au milieu de ces chers petits dont vous faisiez si noblement et si modestement des chrétiens et des Français. Mais nous garderons votre souvenir avec le soin religieux que l'on apporte aux grandes œuvres : nous y ajouterons l'espérance.

« J'enveloppe ma douleur de l'adieu dans l'espérance de l'au revoir, et je bénis vos collaborateurs et vous-même. »

Une grande bataille a eu lieu aux environs de Moukden entre les Russes et les Japonais. D'après les dépêches, les Russes auraient été d'abord défaits, puis ils auraient repris l'offensive. Les pertes ont été considérables de deux côtés. Les Japonais ont capturé plusieurs canons et vingt-quatre wagons de munitions. Cette nouvelle a causé une pénible impression en Russie. Mais il ne faut pas croire que la conquête de la Mandchourie par les Japonais soit sur le point de devenir un fait accompli. Le gouvernement russe a ordonné à la flotte de la Baltique de se rendre

en Orient. Des renforts considérables seront envoyés au général Kouropatkine (le commandant en chef des forces russes). D'ici à un mois, ce capitaine aura 400,000 hommes à sa disposition. Les Japonais, que leur marche vers le nord éloigne constamment de leurs bases de ravitaillement, pourront-ils résister bien longtemps à l'armée russe toujours grossissante?

La Semaine Religieuse, de Québec, 15 octobre, a publié la note intéressante qui suit:

« Nos lecteurs savent que le 12 du courant, a eu lieu, au Cap de la Madeleine, le couronnement solennel, au nom de Sa Sainteté Pie X, de la statue de la Madone du Très Saint Rosaire. C'est l'évêque du diocèse des Trois-Rivières, Sa Grandeur Monseigneur F.-X. Cloutier, qui a été délégué pour placer le diadème d'or orné de pierres précieuses sur le front de la Vierge Immaculée. Mais l'antique Eglise de Québec a dignement figuré dans cette fête mémorable dans la personne de son premier pasteur, Monseigneur L.-N. Bégin, notre éminent et bien-aimé archevêque. C'est lui qui, prié de faire le sermon de circonstance, a publié dans un langage plein de salutaire doctrine et d'onction pénétrante, les louanges de Marie, mère de Dieu et des hommes. Le choix de l'orateur s'imposait, non seulement à raison de sa prééminence dans la hiérarchie de la province ecclésiastique, mais en souvenir d'une fête analogue, célébrée il y a déjà neuf ans, dans le sanctuaire merveilleux de Notre-Dame de Guadeloupe, à Mexico. Il convenait, en effet, que le panégyriste de la Patronne du Mexique et de l'Amérique Centrale publiât aussi la gloire et les bienfaits de la Reine du Très Saint Rosaire au Canada. Au reste, la date de chacune des deux fêtes est la même, et cette année, à Mexico, on célèbre avec un éclat inaccoutumé la mémoire de l'apparition miraculeuse de la sainte Vierge à un pauvre Indien, car c'est le cent cinquantième anniversaire de la concession de l'indulgence extraordinaire accordée au pèlerinage de Notre-Dame de la Guadeloupe. »

Le délégué apostolique, Mgr Sbaretti, plusieurs archevêques et évêques assistaient aux fêtes du couronnement.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe a publié naguère des statistiques très intéressantes à propos de la division électorale de Wellington, situé dans les Cantons de l'Est. Cette division comprend les comtés de Compton, Sherbrooke, Stanstead, Richmond et Wolfe, partie de Drummond. La population totale de ces cinq comtés est de 108,502 personnes, réparties comme suit: d'origine canadienne-française: 67,662; d'origine anglaise et autre: 40,840; catholiques; 76,694; protestants: 31,808. Il y a à peine vingt-cinq ans, les Cantons de l'Est, notamment la division de Wellington, étaient peuplés en grande majorité d'Anglais. C'est une victoire qui, précisément parce qu'elle est pacifique, fait grand honneur aux Canadiens français.

La prochaine Chambre des Communes, à Ottawa, comme l'ancienne, sera composée de 214 députés, mais la représentation dans les différentes provinces a été modifiée depuis le recensement. Voici comment sera composée la nouvelle Chambre: Ontario, 86 députés; Québec, 65; Nouveau-Brunswick, 13; Manitoba, 10; Territoires, 10; Colombie anglaise, 7; Ile du Prince-Édouard, 4; Yukon, 1.

L'école laïque, (1) en France, passe par une crise grave, à en juger par les lignes suivantes que publie *L'Avant-Garde Pédagogique*, du 1er octobre 1904, organe des intérêts de l'école laïque :

« Défendons l'école laïque contre le vent de désorganisation qui la menace », tel est le vœu qui se dégage des nombreuses lettres que nous avons reçues depuis trois mois, à l'occasion de notre enquête sur les élections aux Conseils départementaux.

« Nous enregistrons cette réponse unanime avec une véritable satisfaction. Et le désir qu'elle exprime est trop le nôtre pour que nous n'apportions pas notre concours, à l'œuvre de défense que nos collègues jugent enfin nécessaire, indispensable.

« Oui, il est grandement temps de défendre l'école laïque contre l'anarchie que des politiciens cachés sous le beau nom d'instituteurs ou de professeurs cherchent à y introduire, et, avouons la vérité, si triste soit-elle, y ont déjà introduite.

« Oui, il est temps de lutter *ouvertement*, au grand jour, contre nos niveleurs contemporains dont toute la théorie tient en ces trois mots : plus de chefs ! »

On a chassé Dieu de l'école, et l'anarchie est venue prendre sa place : c'est dans l'ordre.

L'Enseignement Primaire a eu raison de mettre ses lecteurs en garde contre les livres classiques imprimés en France. Les journaux de Paris ont annoncé que les éditeurs de la grammaire Larive et Fleury avaient décidé de retrancher de ce livre les exemples trop ouvertement chrétiens pour les remplacer par des phrases n'ayant aucune portée morale. C'est la laïcisation de la grammaire en attendant celle du dictionnaire.

Voici un exemple typique des changements faits : Au lieu de : « Si tu enfreignais les commandements de Dieu, etc. » on lit aujourd'hui : « Si tu enfreignais les lois de la nature, etc. » Méfions nous donc de plus en plus des livres qui nous viennent de l'étranger. Utilisons de préférence les manuels faits dans notre province, tout au moins ceux qui sont adaptés à nos idées religieuses et nationales.

C.-J. M.

DIVERS

ERRATA.—Dans la liste des élèves-institutrices qui ont obtenu leur brevet à l'École normale Laval, l'iste que nous avons publiée dans la livraison de septembre, p. 18, lire *Anne-Marie Michaud*, au lieu de *Anne-Léonie*.

BUREAU CENTRAL.—A la prochaine session du Bureau central (1905), les candidats pourront se présenter à 16 ans accomplis, comme les années passées.

AVIS.—Les abonnés payants sont priés d'acquitter leur souscription d'ici au 20 novembre, sinon l'envoi de la revue cessera. \$1.25, pas de timbres.

MON PREMIER LIVRE.—Très souvent, les commissions scolaires et les communautés s'adressent au directeur de *L'Enseignement Primaire* pour se procurer *Mon Premier Livre*. On est prié de se rappeler que la propriété de cet ouvrage appartient au Gouvernement. Prière donc de s'adresser, soit au Secrétaire de la Province ou au Surintendant de l'Instruction publique. Quelques personnes s'informent du prix de vente : l'ouvrage est distribué gratuitement.

(1) L'école laïque, en France, a un esprit que les écoles dirigées par les laïques catholiques au Canada n'ont pas. On peut être laïque et remplir avec zèle les devoirs d'éducateur, tel que le veut l'Église catholique.



ÉCOLE DU GROS-MORNE (Gaspé)

L'INSTITUTRICE ET SES ÉLÈVES (1902)

La fortune du Drapeau canadien-français

Le drapeau de Carillon aux armes du Sacré-Cœur a désormais sa place, et une place d'honneur, dans le cœur de nos gens. De plus en plus il mérite d'être appelé le drapeau national des Canadiens français. Lors des grandes fêtes du sacre de Mgr Archanbault, à Joliette, c'est le drapeau canadien français qui était en évidence. Au récent congrès des Sociétés Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, la résolution suivante, dont l'importance n'a échappé à personne, a été adoptée à l'unanimité:

« Proposé et résolu que les officiers et membres du congrès de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, réunis en convention à Willimantic, Connecticut, les 27 et 28 septembre 1904, adoptent pour leur étendard officiel, le *Drapeau Carillon Sacré Cœur* avec en plus l'inscription de la Société: *L'Union fait la force.* »

Déjà plusieurs sociétés nationales de la Province de Québec et du Manitoba ont reconnu le Carillon portant l'image du Cœur de Jésus, comme drapeau national des Canadiens français. Le vœu de l'immortel Crémazie se réalisera donc:

« Ah! bientôt ruissions-nous, ô drapeau de nos pères!
 Voir tous les Canadiens, unis comme des frères,
 Comme au jour du combat se serrer près de toi!
 Puisse des souvenirs la tradition sainte,
 En régnant sur leur cœur, garder de toute atteinte
 Et leur langue et leur foi! »

Redisons avec conviction, en regardant le drapeau canadien-français, ces quatre vers de Frédéric Bataille, saluant l'étendard de sa patrie:

Un chant de fête a traversé l'espace :
 Peuple, debout ! C'est ton drapeau qui passe !
 Mêlons nos voix à cet hymne joyeux ;
 Qu'il retentisse aux quatre vents des cieux.

Chronique Scolaire

Le 5 du mois d'octobre dernier, une fort jolie fête a eu lieu au monastère des Dames Ursulines, à Roberval. Mgr Belley, Grand-Vicaire de Chicoutimi, entouré d'un nombreux clergé, a béni une aïe, ajoutée cette année même, à l'École ménagère. On sait que c'est en 1882 que quatre religieuses Ursulines quittèrent leur antique monastère de Québec pour aller établir une école ménagère sur les bords du lac Saint-Jean. Cette maison, détruite par un incendie en 1897, est aujourd'hui très prospère. Là, les jeunes filles apprennent l'économie domestique et l'art de tenir le ménage avec bon goût et simplicité. Les travaux ménagers qui conviennent aux familles rurales sont surtout enseignés. Tout en apprenant à faire la cuisine, à malaxer le beurre, à tisser la toile et l'étoffe du pays, les élèves de l'École ménagère de Roberval étudient aussi les diverses branches du programme d'études en usage dans nos écoles. Cette institution fait honneur aux Dames Ursulines et à la ville de Roberval.

Dans un article intitulé *La discipline à l'école*, le *Nationaliste* du 11 septembre a dit avec raison :

« On est peut-être porté, en certains endroits, à diminuer le rôle de la discipline dans l'éducation, si toutefois on ne lui fait pas une guerre déguisée. D'aucuns, sous prétexte d'abolir la trop grande rigueur de l'ancien régime, glissent dans le laisser-aller : c'est à peu près comme tomber de Charybde en Scylla. Il faut, autant que possible, tenir le juste milieu. »

Le gouvernement d'Ontario a décidé de se charger des frais de l'appel qui sera interjeté dans la cause de quelques contribuables catholiques, contre la commission scolaire d'Ottawa, qui ne veut plus reconnaître les Frères comme instituteurs approuvés par la loi. Le Ministère de l'Éducation du Haut-Canada, depuis 1817 a toujours prétendu que les membres des congrégations religieuses enseignantes qui ont droit d'enseigner dans la province de Québec, avaient droit en vertu de l'acte de la Confédération d'enseigner dans Ontario.

Le *Journal d'Agriculture* a publié une série d'articles sur *l'hygiène à l'école*. Ces articles, signés, Dr P., contiennent d'excellents conseils. Nous y avons remarqué cette phrase que nous soumettons à l'attention de MM. les commissaires d'écoles :

« Nous construisons des maisons beaucoup trop petites, les plafonds sont souvent beaucoup trop bas et on ne s'inquiète pas du tout de la ventilation. »

Une *École ménagère* vient d'être fondée à Saint-Paschal, comté de Kamouraska, grâce au dévouement et à la générosité de M. le curé Beaudet. Voilà une belle œuvre destinée à rendre de précieux services à la population du Bas-Saint-Laurent. Comme sa devancière, l'*École ménagère* de Roberval, l'école de Saint-Paschal se donnera pour mission d'apprendre aux jeunes filles à bien remplir les obligations qui incombent à une bonne mère de famille.

Nous empruntons à la *Semaine Religieuse* de Québec la note intéressante qui suit : « Cinq religieuses Ursulines, du monastère d'Auch, en France, qui vient d'être fermé par ordre du gouvernement, sont arrivées à Québec, au monastère des Ursulines de cette ville, où elles feront désormais partie de la communauté. Déjà, depuis quelque temps, prévoyant la sentence de bannissement dont elles devaient être victimes, elles avaient demandé et obtenu à l'avance la généreuse et fraternelle hospitalité du vieux monastère de Québec. Elles y ont retrouvé avec bonheur, outre l'essentiel de la vie religieuse et le doux parler de la vieille France, les notes caractéristiques de la famille d'Angèle et Mérici : occupations, costume, observances, clôture et même la double grille du parloir.

Le bateau qui les a transportées du Havre à New-York portait aussi un groupe d'Ursulines destinées à la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'un bon nombre de Sœurs d'autres congrégations, coupables comme elles d'aimer Dieu et la patrie, et chassées pour cette raison du sol natal, témoin de leur dévouement. »

Encore une réflexion du Dr Paradis, réflexion que nous détachons d'un récent article dans le *Journal d'Agriculture* :

« Aux connaissances pédagogiques, l'instituteur devra unir une connaissance suffisante de l'hygiène pour lui permettre de comprendre que l'enfant est un merveilleux instrument qui fonctionne admirablement lorsqu'on sait en faire vibrer les différentes parties dans un harmonieux unisson ; mais cet instrument se détraque et ne rend que des sons faux si on abuse de quelques-uns de ses organes au détriment des autres, et si l'on ne sait pas diriger toutes les parties de cet ensemble, si bien fait par le divin Créateur. »

Une institutrice nous demande : « Pourriez-vous me donner des renseignements exacts sur l'Œuvre de la Sainte-Enfance ? » — Avec plaisir. La Sainte-Enfance, tel que le font connaître les *Annales de l'Œuvre* est l'apostolat des Enfants chrétiens auprès des Enfants de la Chine et des autres pays infidèles, au nom et pour l'amour du Saint Enfant Jésus.

Elle procure le baptême à une multitude de petits enfants qui s'en vont peupler le Ciel. Elle sauve la vie à un grand nombre de petits innocents que leurs parents ont la barbarie d'abandonner à la mort la plus affreuse. Souvent elle les rachète à prix d'argent ; elle les nourrit et les élève dans ses écoles. Ces enfants qui doivent leur existence à la foi, seront un jour d'utiles auxiliaires pour la conversion de leur malheureux pays.

L'Œuvre repose presque tout entière sur la charité des enfants. Ils en sont les premiers et principaux membres, et ont le privilège d'une part plus grande dans les prières publiques de l'Association et dans les messes qui sont célébrées pour l'Œuvre. Dans ces prières et ces messes, est comprise une intention spéciale pour que Dieu accorde aux jeunes Associés la grâce d'une bonne Première Communion et celle de la persévérance. — Toutefois, l'Œuvre comprend deux classes d'Associés. On appartient à la première depuis le baptême jusqu'à l'âge de 12 ans. A la seconde peuvent appartenir sous le nom d'Agrégés, les personnes de tout âge au delà de 12 ans. Indépendamment du mérite personnel de leurs prières et de leurs aumônes, les Agrégés ont part à toutes les prières, à tous les mérites de l'Œuvre, à toutes les indulgences et aux autres faveurs accordées par les Souverains Pontifes et les Evêques.

Le Canada du 8 octobre dernier a publié une excellente traduction d'un travail de M. G.-T. Winston, sur l'*Education rurale*. Nous reproduirons ce travail dans la prochaine livraison.

L'enseignement secondaire, dans la Province de Québec, vient de perdre un de ses membres les plus éminents, dans la personne de M. le chanoine J.-R. Ouellette, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, M. Ouellette est décédé à l'âge de 74 ans, après avoir fourni une carrière des plus utiles et des plus édifiantes.

Une institutrice nous écrit: Voulez-vous vous renseigner sur l'Histoire-Sainte, lisez bien:

— Voyons, mon petit Léon, que faisaient Adam et Eve dans le Paradis terrestre?

Réponse.—Ils pouvaient courailler partout.

— Le petit Ismaël?

Réponse.—Un jour il avait fessé Isaac. Abraham l'a chassé. Le petit gas avait soif et se mit à brailler.

Un cours régulier de diction sera, cette année et à l'avenir, donné à l'Université Laval. M. Adjudor Rivard, professeur d'élocution à l'Université, en est chargé. M. Rivard succède à Mgr Hamel dans la chaire d'élocution.

Dimanche, le 16 octobre dernier, S. G. Mgr l'archevêque de Québec a béni la nouvelle école des Frères Maristes que la paroisse de Charlesbourg vient de faire construire. C'est un bel et grand édifice pourvu de toutes les améliorations modernes. M. le Surintendant de l'Instruction publique assistait à cette fête scolaire.

Bibliographie

LE SEMEUR.—Tel est le titre du bulletin mensuel que l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française vient de fonder. Nous avons reçu la première livraison, tout à fait attrayante dans sa toilette blanche. Format, impression, matière à lire, tout plaît dans *Le Semeur*. Le nom de la nouvelle revue est plein de promesses, tout comme l'Association dont il est le vaillant et élégant organe. Nous souhaitons un succès entier au *Semeur*. Prix de l'abonnement: 50 centins. Adresse: *Le Semeur*, 473, rue St-Denis, Montréal.

HÉROS DE LA NOUVELLE-FRANCE, troisième série, par Frédéric de Kastner, Québec. Dans cet opuscule, M. de Kastner raconte d'une façon fort intéressante la vie de La Vérendrye, ce héros canadien qui découvrit les Montagnes rocheuses avec ses quatre fils, après douze années de fatigues et de privations de toutes sortes.

A L'officiel

Par arrêté ministériel en date du 7 octobre dernier, les nominations suivantes ont été faites:

Commissaires d'écoles.—Comté de Chicoutimi: Notre-Dame de Laterrière.—M. Alfred Tremblay, continué dans ses fonctions.

Dorchester: Sainte-Germaine.—M. Damase Bégin, en remplacement de M. Charles Savoie, dont le mandat est expiré.

Hochelaga: Boulevard Saint-Paul, village.—M. Alfred B. Baron, en remplacement de M. T. St-Germain, démissionnaire.

Syndic d'écoles.—Bonaventure: Cox.—M. Pierre Duguay, en remplacement de M. John Joseph, dont le mandat est expiré.

ANGLICISMES

Sous ce titre, le *Bulletin du Parler français*, livraison d'octobre, a publié le tableau qui suit :

ANGLICISMES	ÉQUIVALENTS FRANÇAIS
Un <i>set</i> d'amis	Un <i>cercle</i> , une <i>réunion</i> d'amis.
Un <i>set</i> de gens choisis.....	Une <i>société</i> choisie.
Un <i>set</i> d'originaux	Une <i>collection</i> , une <i>réunion</i> d'originaux.
Un <i>set</i> de savants.....	Une <i>association</i> , un <i>corps</i> , une <i>société</i> de savants.
Un <i>set</i> de mauvais sujets.....	Une <i>clique</i> de mauvais sujets.
Un <i>set</i> de vauriens, de canailles, de voleurs	Une <i>bande</i> , une <i>troupe</i> , un <i>tas</i> de vauriens, de canailles, de voleurs.
Un <i>set</i> de danseurs.....	Un <i>groupe</i> , un <i>couple</i> de danseurs.
Un <i>set</i> de diamants, de perles	Une <i>parure</i> , une <i>garniture</i> de diamants, de perles.
Un <i>set</i> de boutons.....	Une <i>garniture</i> de boutons.
Un <i>set</i> de fourrures.....	Un <i>habillement</i> complet en fourrure, ou une <i>garniture</i> de fourrure.
Un <i>set</i> d'outils.....	Un <i>outillage</i> , un <i>assortiment</i> d'outils, une <i>collection</i> d'outils.
Un <i>set</i> de cheminée.....	Une <i>garniture</i> de cheminée (objets qui parent le dessus d'une cheminée).
Un <i>set</i> de foyer.....	Une <i>garniture</i> de foyer (pelle, pincettes, chenets, etc.).
Un <i>set</i> de vaisselle.....	Un <i>service</i> de vaisselle.
Un <i>set</i> de salon, de chambre à coucher..	Un <i>ameublement</i> , un <i>meuble</i> de salon, de chambre à coucher.
Un <i>set</i> de poulies.....	Une <i>garniture</i> de poulies (un certain nombre de poulies montées sur une chape.)
Un <i>set</i> de marchandises, etc.....	Un <i>assortiment</i> , une <i>variété</i> , un <i>grand</i> nombre de marchandises.
Un <i>set</i> de livres.....	Une <i>collection</i> , une <i>série</i> de livres.
Un <i>set</i> d'avirons, de voiles, de broches à tricoter, de cartes.....	Un <i>jeu</i> d'avirons, de voiles, de broches à tricoter, de cartes.

Dans chaque livraison, le *Bulletin* étudiera comme ci-dessus un anglicisme dans ses différentes acceptions, donnant à chacune d'elles l'équivalent français. Nous nous ferons un devoir de reproduire ce travail régulièrement.

Les instituteurs et les institutrices pourront, de temps à autre, écrire sur le tableau quatre ou cinq acceptions d'un anglicisme avec les équivalents français et les faire copier aux élèves dans le cahier d'exercice français. Toute la série y passera facilement dans le mois.

Vieux souvenirs des anciens jours



ANCIENNE ÉGLISE ET VIEUX COUVENT DES RÉCOLLETS, À QUÉBEC

Détruits par un incendie en 1796

La vieille église et l'ancien couvent des Récollets était situé: où est aujourd'hui le Palais de Justice et une partie de la cathédrale anglicane. Mgr de Saint-Vallier posa la première pierre de l'église le 14 juillet 1693. Le premier couvent des Récollets, à la Haute-Ville, avait été construit en 1681, et s'élevait, suivant M. Ernest Gagnon, cité par M. Trudelle, (1) « sur la partie nord-est du terrain occupé aujourd'hui par l'église anglicane. » Le second couvent fut construit vers 1700, et était contigu au premier. « Le clocher de l'église des Récollets, dit M. Gagnon, s'élevait au point précis où se trouve aujourd'hui l'entrée principale du Palais de Justice. »

(1) *Eglises et Chapelles de Québec*, par Jos. Trudelle.

L'HIVER CANADIEN

Volià l'été qui finit et la feuille tombe
Pâle et morte sur les gazons.
Le vent du nord mugit, la fleur des champs succombe,
L'écho se tait dans les vallons.
Déjà les bois ont perdu leur feuillage;
Vers la chaumière accourent les troupeaux.
Car ils ont vu l'hiver sur les nuages,
Et le grésil bondir sur les côteaues.

Adieu! charmants oiseaux, habitants des bocages,
Allez vers les plus beaux climats;
Puissé-je comme vous fuir le temps des orages
Et de l'été suivre les pas.
Mais ils sont loin—leur suave murmure
A déserté les hameaux de nos bords;
Seul l'antan mêle au deuil de la nature
Dans nos vallons de sauvages accords.

Là-bas, à l'horizon, comme un fantôme immense,
L'hiver semble couvrir les cieus;
Le vent devant son front roule avec violence
Les flots épars de ses cheveux;
De longs glaçons pendent à ses paupières;
Dans les airs bat sa robe de frimats;
Le jour pâlit sous ses regards sévères,
Et la tempête enveloppe ses pas.

Ménestrel sans échos, je rejetais la lyre,
Je n'avais que de tristes jours
Sur ces bords malheureux que la haine déchire,
Et d'où le plaisir fuit toujours;
Mais les frimas, suspendant les discordes,
Ont à ma lyre arraché quelques sons;
Je viens d'entendre au travers de ses cordes
En murmurant passer les aquilons.

Sonne, lyre fidèle, à mon âme isolée,
Chante le deuil de nos climats;
Vois de l'arbre orgueilleux la tête mutilée
Qui se penche sous les verglas.
Dans l'air glacé d'un vol lent et sinistre
Le hibou blanc erre de toits en toits,
Et de l'hiver, officieux ministre,
Il remplit l'air de sa funèbre voix.

Les flots ont disparu, partout la terre blanche
 Entoure les sombres forêts;
 Du sapin vers le sol bas s'incline la branche
 Que chargent des frimas épais.
 Là, la fumée en rapides nuages
 S'élève et fuit au-dessus des hameaux,
 Tandis qu'ici de pesants attelages
 A petits pas font gémir les côteaux.

Dans le fourneau de fonte au sein de la chaumière,
 Bourdonne l'érable des monts;
 Les airs sont obscurcis par la neige légère
 Qui glisse et monte en tourbillons:
 Et le toit crie, et puis dans la fenêtre
 Le grésil vient sans cesse pétiller;
 Mais le vent tombe, et sur le toit champêtre
 L'astre des nuits se lève et va briller.

En quel autre climat la reine du silence
 Montre-t-elle plus de splendeur?
 Que j'aime, ô Canada! la nuit, la plaine immense
 Resplendissante de blancheur!
 L'étoile aussi semble embraser les ondes,
 Comme un géant l'arbre est seul dans les champs;
 Non, pas un bruit dans les forêts profondes!
 Le calme est vaste et les cieux rayonnants.

Et peut-être, pourtant, dans une nuit si belle
 Un voyageur las et glacé
 Écarté sur sa route, et s'arrête et chancelle:
 A ses yeux tout semble effacé.
 Le doux sommeil trahissant sa faiblesse
 Vient s'emparer lentement de ses sens,
 Sommeil fatal dont la perfide ivresse
 Dans les plaisirs rompt le fil de ses ans.

Mais, enfin, le printemps s'avance vers l'aurore
 Qu'il embellit de tous ses feux.
 L'hiver luttant en vain, veut retarder encore,
 Il sent fuir son char nuageux.
 Ses yeux aigris respirent la tempête:
 Son bras levé montre encore l'Orient;
 Mais les éclairs ont brillé sur sa tête,
 Devant la foudre il cède en frémissant.

F.-X. GARNEAU,
Répertoire National (1858).

Vers le Lac St-Jean

Voies de communication. — Par chemin de fer. — Par bateaux. — Principales rivières. — Une page de géographie nationale.

Durant la belle saison, la rivière Saguenay est une voie de communication comode avec le reste de la province. Par toutes les saisons de l'année, les convois du chemin de fer du Lac Saint-Jean circulent régulièrement entre Québec, Roberval et Chicoutimi, et le reste du service entre les divers centres de colonisation se fait par terre et par eau.

Le chemin de fer du Lac Saint-Jean, qui dessert toute la région comprise entre Québec et le Lac Saint-Jean, a un parcours de 190 milles.

Les convois qui se rendent de Québec à Chambord et de ce dernier endroit à Chicoutimi traversent ainsi sur leur passage de belles et florissantes paroisses comme Saint-Jérôme, Saint-Gédéon, Saint-Bruno, Hébertville, Jonquière, etc.

Le Lac Saint-Jean—qui mesure vingt-huit milles de longueur sur vingt-cinq de largeur—égoutte cette immense vallée qui porte son nom.

Il ya autour du Lac Saint-Jean un vaste système de communications par eau, qui sont naturellement très avantageuses à la colonisation et qui offrent de grandes facilités au commerce de la vallée.

Les principales de ces rivières sont, au sud du lac, la Métabetchouan et la Ouiatchouan, à l'est la Belle-Rivière, à l'ouest l'Ashuapmouchouan, au nord-ouest la Ticouabé et la Mistassini, au nord-est la grande et la petite Péribonka.

1. La rivière *Métabetchouan* sort d'un petit lac près des sources de la rivière Sainte-Anne de la Pérade et se jette dans le Lac Saint-Jean, six milles à l'ouest de Saint-Jérôme, après avoir décrit un cours d'environ 130 milles. Une de ses chutes a plus de 200 pieds de hauteur.

2. La rivière *Ouiatchouan* origine dans les environs du lac Quaquakamaksis, décrit un cours d'eau d'une soixante de milles et forme à deux milles de son embouchure une chute de 236 pieds de hauteur.

3. La *Belle-Rivière*, longue d'environ 45 milles, reçoit les eaux du lac Kénogamichiche et a sa source dans les lacs de la Belle-Rivière.

4. L'*Ashuapmouchouan* se jette dans le lac, un mille et demi au nord-ouest de Saint-Prime. Mesure une largeur de trois quarts de mille à son embouchure et 400 pieds cent milles plus haut.

5. La rivière *Ticouabé* est navigable sur une longueur de près de trente milles.

6. La *Mistassini* a plus de trois cent milles de longueur, trois milles de largeur à son embouchure et peut être naviguée, par des bateaux de faible tirant d'eau, jusqu'à vingt-cinq milles en remontant. Cette rivière a plusieurs affluents considérables: la Mistassibi, la rivière aux Rats et l'Ouasseiemska.

7. La grande *Péribonka* mesure 450 milles en longueur. Elle est navigable, jusqu'à vingt milles de son embouchure, pour les vapeurs de dimension ordinaire.

Toutes ces rivières égouttent des terrains, d'une grande fertilité. Presque partout le sous-sol se compose de roches calcaires, sur lesquelles reposent des couches de terre glaise (argile) qui ont parfois plusieurs centaines de pieds d'épaisseur. Les dépôts superficiels, mêlés à cette terre glaise, se composent d'alluvions sablonneuses, d'humus et de détritux végétaux qui forment une terre arable d'une grande richesse,

surtout à l'ouest et au nord du lac. Comme de raison, la description que nous venons de donner s'applique d'une manière générale à toute la contrée.

Cette fertilité, du reste, est établie à priori par la nature même des forêts de cette région.

On a dit, il y a longtemps déjà, que la vallée du Lac Saint-Jean deviendrait un jour le grenier de la province de Québec. Le fait est qu'elle peut former à elle seule une province entière, et, dans tous les cas, elle est destinée à devenir avant peu, un vaste champ d'approvisionnement pour la vieille capitale, en même temps que celui vers lequel se tourneront les plus actives et les plus sérieuses tentatives de colonisation.

Il y a maintenant toute une flottille de bateaux mus, soit par l'électricité, la vapeur ou la gazoline, (éther de pétrole) qui font divers services entre les différentes colonies du Lac Saint-Jean. Cette flottille se compose de 17 bateaux, ce qui rend les communications très faciles entre les différentes colonies de la région.

LA SOUSCRIPTION SCOLAIRE.

En faveur du monument Laval

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.—PREMIÈRE SOUSCRIPTION.—(3e série).

Les Sœurs de St-Marie, Papineauville; Mlles Marie-Anne Beudet, Sophie De Villers, Béatrice Filteau, Lotbinière; Alphonsine Lavertu, St-Jean-Chrysostôme; Albertine Bérubé, Ecole no. 3, Fraserville station; Georgiana Chaput, Mathilda Beaupré, St-Cuthbert; Alice Cloutier, L'Islet; Maria Chabot, St-Henri (Lévis); Malvina Myre, Ecole modèle, Ste-Philomène; A. Gagné, L'Islet; Les Frères du Sacré-Coeur (Académie commerciale) Sherbrooke; Léa Lefebvre, Marie-Thérèse Simon, Hull; les Frères Maristes, Henryville; Anna Bourdeau, St-Luc, (Co. St-Jean); Adélie Boucher, Ecole no. 1, St-Benoit Abbé (Co. Témiscouata); Dolores Beaudoin, St-Evariste de Forsyth; Ecole no. 1 de St-Germain de Rimouski; Florence Desrochers, Ste-Croix; M. Anne Lefebvre, inst. école no. 1, succursale St-Prospér (Co. Champlain); Lauda Pressee, St-Pierre les Becquets; Alma Poupert, Laprairie; M.-Eliza Turgeon, Black Lake, (Lac Noir); Mélanie et Lydia Dupont, St-Roch des Aulnaies; Rose-Anna Beauchemin, Ste-Madeleine, (Co. de St-Hyacinthe); Marie Aldéa-do-Paquette, St-Elphège (Co. Yamaska); M.-Lse Lachance, 238 rue Hermine, Ste-Malo, Québec; Alma Aspireault, école no. 1, Bonaventure Est; Ida Bujold, Maria Est, (Bonaventure); Mathilda Beaubien, St-Camille (Wolfe).

(à suivre).

Errata

A la page 149, de la présente livraison, dans le dernier paragraphe de la conférence de M. de Brumath, au lieu de *répugnant parfois*, lire: *répugnants parfois*.

Association des Institutrices catholiques de la section de Québec

Une réunion de cette association a eu lieu le 2 octobre dernier. Étaient présentes les conseillères suivantes:—Mme O. Côté, présidente; Mlle E. Trumble, vice-présidente; Mlle A. Dionne, trésorière; Mlles P. Turcotte, M.-P. Pelletier, M.-A. Vézina, M.-A. Noë, M.-O. Ferland, M. Drolet, J. Gravel, M.-L. Pépin.

A cette réunion, le conseil de l'association, à l'unanimité, a décidé d'insérer dans le procès-verbal la note suivante: « Quelques personnes, bien intentionnées d'ailleurs, ayant ajouté foi à ce racontar que notre Association avait eu quelques rapports avec La Ligue de l'Enseignement de Montréal, le conseil de l'Association des institutrices catholiques de Québec profite de sa première réunion depuis les vacances, pour repousser cette calomnie le plus énergiquement possible. Notre association, ni de près, ni de loin, n'a jamais rien eu à faire avec la Ligue de l'Enseignement de Montréal. Bien que composée de laïques, notre association est avant tout catholique; dans le passé, elle s'est efforcée de suivre les conseils de l'autorité diocésaine: ce qu'elle fera encore dans l'avenir.»

L'Association est heureuse de faire connaître que 20 municipalités se sont adressées au Bureau de Placement pour avoir des institutrices recommandables. Le Bureau s'est empressé de donner satisfaction à ces municipalités dans la mesure du possible.

Notons en passant la municipalité du Canton de Guigues, Comté de Pontiac, qui mérite des éloges pour la générosité et la bienveillance avec lesquelles MM. les Commissaires ont traité les institutrices que notre Association leur a recommandées.

L'institutrice de l'école modèle reçoit \$300 pour elle-même et son assistante, les frais de passage payés pour les deux institutrices. L'institutrice de l'école élémentaire reçoit un salaire de \$150, frais de voyage remboursés quelques jours après son arrivée. De plus, l'école modèle n'ayant pas été trouvée convenable par l'institutrice, MM. les Commissaires ont mis 4 ouvriers à l'œuvre afin de donner satisfaction à la directrice de l'école, qui est heureuse de se dévouer pour une municipalité aussi généreuse. Les commissaires de Guigues font laver, balayer et chauffer les classes aux frais de la municipalité. M. le Secrétaire a même écrit à l'Association lui annonçant que leurs nouvelles institutrices donnaient satisfaction à tous.

Nous profitons de l'occasion pour répéter ce que nous avons dit à maintes reprises: que le but de l'Association est de protéger les intérêts des institutrices en leur trouvant une situation ou en venant en aide à celles qui sont dans le malheur.

Proposé par Mlle P. Turcotte, secondé par Mlle P. Pelletier, qu'une indemnité de \$10 soit accordée à la Secrétaire pour son travail de l'année 1903-04.—Adopté.

Proposé par Mlle M. Noël, secondé par Mlle J. Gravel, qu'une somme de \$5 soit partagée entre Mlle P. Turcotte, Mlle O. Ferland et la Secrétaire pour différents travaux et diverses dépenses occasionnées par la réunion du 5 juillet.—Adopté.

Proposé par Mlle A. Vézina, secondé par Mlle M. Ferland que la somme de \$4 soit payée à Mme Côté, la présidente, pour le local fourni pour 4 assemblées des membres du Conseil, plus \$1 pour frais de correspondance.—Adopté.

Proposé par Mlle E. Trumble, secondé par Mlle M. Drolet, que la somme de \$5 soit payée à Mlle A. Dionne, comme indemnité de sa charge de trésorière pour l'année 1903-1904.

Proposé par Mlle I. Gravel, secondé par Mlle P. Turcotte, que la Trésorière soit autorisée à payer les dépenses de voyages des Conseillères.

La Secrétaire annonce que l'Association est désormais abonnée à la messe hebdomadaire qui se dit dans le sanctuaire de l'église de N.-D. du Très Saint Rosaire, Cap de la Madeleine.

Les institutrices qui désirent appartenir à l'Association peuvent en devenir membres en payant 25 centins à la Secrétaire, si elles n'ont pu remettre leur souscription à M. l'Inspecteur.

M.-LSE PEPIN, Secrétaire.

Références utiles

Etablissement de relieur. — *L'Enseignement Primaire* recommande à ses lecteurs l'excellent établissement de reliure de M. L. G. Chabot, 34, Côte de la Montagne, Québec. Relieur et règleur avantageusement connu, M. Chabot est en mesure d'offrir des conditions spéciales aux membres du clergé (pour les bibliothèques paroissiales), reliure des livres, revues, registres, etc.

MAISON FONDÉE EN 1865

LIBRAIRIE SAINTE-ANNE

J.-A. LANGLAIS & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

(Gros et détail)

Bureau et magasin, 179, rue St-Joseph—Département du gros, 222 226, rue Desfossés
QUEBEC

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES ET ARTICLES POUR ECOLES
AUX MEILLEURS PRIX !!

LIVRES CLASSIQUES FOURNITURES D'ECOLES, GLOBES TERRESTRES.

Cours des Frères des Ecoles Chrétiennes, Larive et Fleury, Larousse, Robert, C.S.V

Blancs et livres de toutes sortes pour secrétaires de municipalité scolaire et municipale.—Articles de bureau.

Attention spéciale et promptitude à l'exécution des ordres reçus par la malle.

Demandez notre nouveau catalogue illustré de 1904, si vous ne l'avez pas reçu. Vous épargnez certainement de l'argent en vous adressant à nous.

Prix spéciaux pour commandes importantes.

The Standard of the World

AMEUBLEMENT SCOLAIRE

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à table mobile sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

Canadian Office and School Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.